



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 9 MARS 2017, A 19H30

PRESIDENCE Mme Martine Vorlet, Présidente

CONSEIL GENERAL 44 Conseillers généraux sont présents

EXCUSES MM. Adrian Etter, Jean Pythoud, Eric Guggiari et
Mmes Elsa Rohrbasser et Elise Moret

ABSENTE Mme Constance Rohrbasser

CONSEIL COMMUNAL 9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Message relatif à la modification de la migration du logiciel informatique communal
2. Message relatif à la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes »
3. Message relatif au raccordement de l'Ancienne école et de l'école des Rochettes à FRICAD III Sud
4. Réponse au postulat n° 007 déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger (Les Verts) concernant « Recyclage des déchets en plastique »
5. Postulat n° 009 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'utilisation des déchets verts pour la production de biogaz (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
6. Postulat n° 010 déposé par M. François Grangier (PLR) concernant les coûts du projet Velopass-Publicbike-VSL (Préavis du Bureau : Postulat non recevable)
7. Proposition n° 001 déposée par M. François Grangier (PLR) concernant l'acquisition de biens immobiliers afin de financer une aide au logement communale (Préavis du Bureau : Proposition recevable)
8. Postulat n° 011 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) concernant la sécurité autour de l'école des Rochettes (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
9. Postulat n° 012 déposé par M. Nicolas Schmidt (Verts) concernant l'inventaire du parc immobilier communal et stratégie pour une gestion de l'immobilier à long terme (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Election d'un membre PS à la Commission financière
11. Divers

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir.

Celle-ci a été valablement convoquée par courrier du 17 février 2017 accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. Adrian Etter, Jean Pythoud, Eric Guggiari
et Mmes Elsa Rohrbasser et Elise Moret

- M. Matthias Sluga arrivera avec un peu de retard

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents et je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir calculer et me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Pendant que les scrutateurs effectuent leur travail de comptage, permettez-moi d'apporter une rectification concernant la dernière séance du 9 février dernier. M. Laurent Chardonnens s'était excusé en bonne et due forme, ce qui n'a pas été mentionné et je le prierais de m'en excuser.

Pour la bonne marche des futures séances et afin d'éviter tout malentendu, je vous prie dorénavant d'adresser vos communications non pas directement à la présidence, mais au secrétariat qui coordonne toutes les correspondances. Je vous en remercie.

Nous sommes 42 Conseillers généraux présents.

En préambule de cette séance, voici une première communication. Des changements ont eu lieu pour le groupe socialiste dans la Commission financière.

En effet, M. Vito Carnevale a déménagé à Fribourg quittant ainsi notre assemblée. Il est entré au Conseil général en 2006, au coude à coude avec son papa. Durant trois ans, il a été chef

du groupe socialiste. Il a notamment œuvré dans la Commission du feu et a été élu à la Commission financière en début de cette législature et il l'a présidée jusqu'à son départ.

Je tiens à relever son ardent engagement dans notre Conseil et je le remercie pour ces années durant lesquelles il a déployé son énergie à défendre ses convictions en faveur de notre Commune.

Suite au déménagement de M. Vito Carnevale, M. Louis Gache, le premier des viennent-ensuite, rejoint les rangs des Conseillers généraux. M. Louis Gache est âgé de 52 ans et père de 2 enfants. Il réside dans notre Commune depuis janvier 2009. Il est employé de banque et habite au chemin de la Fontaine. Fraîchement assermenté par le Préfet, il peut valablement siéger au sein de notre Conseil.

Je lui adresse mes félicitations et la bienvenue parmi nous.

Le départ de M. Vito Carnevale a également des conséquences sur notre Commission financière. Dans le point 10 de l'ordre du jour, nous serons amenés à élire un nouveau membre à la Commission financière.

Pour ce qui est de ce soir, c'est M. Ian Peiry, Vice-président, qui prendra la parole au nom de la Commission financière.

Ces formalité étant terminées, commençons sans plus tarder notre séance et venons-en à l'ordre du jour.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, avant de donner la parole à l'Assemblée, je vous fais part du courrier de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, la DIAF, concernant la détermination du périmètre provisoire dans le cadre de la fusion du « Grand Fribourg ».

Cette lettre, adressée à notre Conseil général, a été reçue le 2 mars dernier à l'administration communale. Le secrétariat vous en a envoyé une copie par courrier A, dès réception. J'espère que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance.

Etant donné le délai fixé au 19 mai 2017 pour une prise de position de la part de notre Conseil, nous ne pouvons attendre la prochaine séance du Conseil général.

Le Bureau souhaite mettre à l'ordre du jour cet objet, soit en rajoutant un point avant les divers, intitulé

« Courrier de la DIAF sur la détermination du périmètre provisoire dans le cadre de la fusion du Grand Fribourg ».

Une interruption de séance de 15 minutes vous sera accordée afin de permettre aux groupes de se consulter.

Y a-t-il des remarques de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je vais donc proposer la mise à l'ordre du jour de ce point :

Arrivée de Mme Isabelle Comment Gauderon et de M. Matthias Sluga à 19h 36.

Acceptez-vous la mise à l'ordre du jour de ce point concernant le courrier de la DIAF sur la détermination du périmètre provisoire dans le cadre de la fusion du Grand Fribourg avant les divers ?

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de la manifester à main levée.

La mise à l'ordre du jour du point concernant le courrier de la DIAF est approuvée par 42 oui et 2 abstentions.

Je précise que nous sommes 44 Conseillers généraux étant donné que Mme Isabelle Comment Gauderon et M. Matthias Sluga nous ont rejoints.

Pour éviter tout malentendu par rapport à l'ordre du jour de ce soir, je précise que celui-ci ne mentionne pas l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2017. En effet, le court laps de temps entre les deux séances n'a pas permis au secrétariat de l'envoyer en même temps que les annexes à la convocation. Son approbation formelle sera mise à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} juin 2017. Néanmoins, vous pourrez le consulter sur le site internet de la Commune à partir de demain.

Avez-vous d'autres remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au premier point de l'ordre du jour.

1. Message relatif à la modification de la migration du logiciel informatique communal

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière.

M. Ian Peiry, Vice-président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 février 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mmes Erika Schnyder, Syndique, et Karine Rusterholz, Cheffe du service des finances.

La Commission financière est consciente des difficultés importantes rencontrées par le service des finances avec le logiciel actuel et de la nécessité de procéder dans les plus brefs délais au changement de l'intégralité de la plateforme informatique, cela afin de pouvoir gérer les finances communales, entre autres, comme il se doit. La Commission communale informatique a, d'ailleurs, préavisé favorablement cette proposition.

La Commission financière a pris note que le nouveau logiciel CITIZEN est déjà utilisé à satisfaction par d'autres grandes communes du Canton et de Suisse, notamment celles de Fribourg, Marly et Bulle. Il donne entière satisfaction et correspond aux attentes des communes utilisatrices. Notre cheffe des finances l'a également employé pendant de nombreuses années. Le fait d'en doter notre Commune sera aussi un avantage certain en cas de fusion.

Acquise à l'idée d'une location pour une année, la Commission financière attire, toutefois, l'attention du Conseil communal sur le respect de la législation en matière de marché public et lui conseille vivement, compte tenu des montants en question, de faire valoir la clause d'exception, en suivant la procédure ad hoc prévue à cet effet, pour éviter tout litige au moment de l'adjudication du mandat.

De plus, la Commission financière relève la nécessité d'établir un cahier des charges définissant les fonctionnalités minimales du nouveau logiciel en veillant à ce que celui-ci corresponde à nos besoins, évitant ainsi des surcoûts lors de sa mise en application.

La Commission financière a pris note qu'une gestion du projet et un suivi informatique seront mis en place impliquant non seulement la Cheffe du service des finances, mais également ses collaborateurs et le responsable informatique communal. Dans un message en complément à celui qui nous est présenté ce soir, la Commission financière a été informée que la mise en place des nouveaux programmes ainsi que la formation relative à la prise en main de ces

derniers représenteront 400 heures environ, soit un coût interne non négligeable et non mentionné dans le message.

La Commission financière se prononcera en temps voulu sur l'opportunité de procéder à l'achat dudit logiciel sur la base d'un message qui devra la renseigner sur les avantages de cette acquisition, notamment quant à son aspect financier.

Quant à l'acquisition du logiciel supplémentaire Cash-In, elle se justifie pleinement puisqu'elle permettra de renoncer à faire appel aux services de la Ville de Fribourg pour le recouvrement des ADB (actes de défaut de biens) et ainsi réaliser de substantielles économies.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la Commission financière préavise, à l'unanimité, favorablement le changement de l'intégralité de la plateforme informatique et l'autorisation de recourir à l'emprunt de Fr. 150'000.-- pour couvrir les coûts ainsi qu'utiliser les Fr. 200'000.- restant du projet pour la GED.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Comme vous avez pu le lire dans le message qui vous est présenté ce soir, nous sommes dans une situation sans issue puisque le logiciel que nous avons actuellement, existant depuis une vingtaine d'années, n'a pas répondu aux attentes que nous sommes en droit d'exiger, au point que toute la gestion financière de la Commune, mais également celle des affaires courantes, s'en trouvent fortement perturbées. C'est pourquoi nous vous présentons ce message. Il faut impérativement que nous nous puissions changer fondamentalement de logiciel et acquérir le logiciel CITIZEN.

Dans l'urgence, nous sommes contraints de procéder à cet achat. Le montant n'a pas été prévu dans le budget, raison pour laquelle nous vous soumettons ce message. Nous ne voulions pas utiliser des dépenses non spécifiées pour recourir à ce financement pour des raisons de transparence. Je profite de l'occasion pour remercier la Commission financière de la compréhension dont elle a fait part à cet égard.

Je ne reviendrai pas sur les éléments du message, mais je reste à disposition pour répondre à vos questions. Nous avons également entendu les craintes de la Commission financières en ce qui concerne les marchés publics. Nous allons faire valoir la clause d'exception en mettant en place la procédure d'urgence qui est possible dans ce cas afin d'éviter les marchés publics.

Par ailleurs, et comme l'a relevé le Vice-président de la Commission financière, une telle acquisition nécessite non seulement des heures de travail pour la migration du programme, les paramétrages, qui seront faits par l'ensemble des collaborateurs, mais également des heures de formation. Tout cela représente 400 heures de travail.

Je tiens à relever que le nombre d'heures de travail durant lesquelles les collaborateurs s'acharnent à régler les problèmes qui surgissent du logiciel actuel, seront utilisées pour la formation et l'implémentation du programme.

Par la même occasion, je vous informe que nous allons également acquérir un logiciel qui nous permettra de procéder directement aux encaissements des actes de défaut de biens (ADB) qui actuellement se font par la Ville de Fribourg moyennant une participation financière fixe, ainsi qu'un pourcentage sur les encaissements. Les frais d'acquisition de ce logiciel seront réglés en un seul montant car il n'y aura pas besoin de licence annuelle.

Encore une chose, lorsque nous avons créé la Fondation pour l'accueil extrafamilial, il avait été question de migrer celle-ci sur le logiciel Urbanus de notre Commune afin d'avoir des connexions possibles entre la Commune et la Fondation. Malheureusement, cette migration n'a jamais fonctionné et nous avons dû renoncer à ce programme. Nous sommes confiants qu'avec le nouveau logiciel il pourra y avoir, cette fois-ci, des connexions.

Je reste à disposition pour vos questions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. La situation est grave... Le logiciel dont nous parlons ici est utilisé, entre autres, pour gérer les habitants de la Commune et pour créer les factures d'impôts. On pourrait le considérer comme un ERP (Entreprise Resource Planning tel que SAP) pour les communes. Un tel logiciel doit fonctionner de manière fiable.

Les membres de la Commission informatique ont eu l'opportunité, le 2 février 2017, de discuter de la situation avec le personnel de la Commune qui est attribué à ce projet. Sur la base de cette discussion, j'ai pu m'assurer personnellement des points suivants :

- les responsables ont exploité toutes les possibilités pour améliorer la qualité du logiciel actuel, sans succès
- suite à cela, le logiciel actuel doit être remplacé par un produit qui réponde à nos besoins

- l'équipe de projet a analysé les besoins de notre Commune, relatifs à un tel logiciel
- elle a fait une analyse approfondie des produits disponibles sur le marché
- elle a analysé si ces produits correspondent à nos exigences
- elle a choisi le meilleur produit
- elle a planifié le déploiement du logiciel, la migration des données et la formation des futurs utilisateurs.

Malgré les délais serrés, je suis confiant que le nouveau produit sera disponible dans les délais requis et fonctionnera de façon satisfaisante.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter l'équipe qui a effectué l'évaluation de cette nouvelle plateforme informatique. La combinaison de la solution pour le logiciel communal informatique et la solution pour la gestion électronique des documents a permis de réduire considérablement les coûts supplémentaires pour la nouvelle plateforme informatique de la Commune. De plus, on prévoit de réduire les coûts annuels de maintenance de presque Fr. 40'000.00.

Pour ces raisons, le groupe socialiste accepte ce message et votera oui.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole à M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Le groupe PDC s'est réuni le jeudi 23 février 2017 pour délibérer du message relatif à la modification de la migration du logiciel informatique communal.

Si nous avons pris connaissance avec intérêt de l'historique de la situation et des problématiques rencontrées, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont conduit à cette erreur de casting.

Nous ne pouvons pas attendre de notre Conseil communal, et à juste de titre, une expertise dans tous les domaines. Cela est compréhensible. Qui le pourrait ? Néanmoins, force est de constater, que le mauvais choix du service effectué en son temps, et que nous nous devons de remplacer dans les plus brefs délais, aurait sans doute pu être évité par un appel d'offres public rondement mené.

Il ne s'agit pas seulement d'assurer que les procédures d'adjudication des marchés de services et de construction de la Commune garantissent une égalité de traitement de tous les

soumissionnaires en assurant la transparence des procédures, une saine concurrence entre les soumissionnaires et une utilisation économique des fonds publics, mais aussi et surtout de sélectionner la solution la plus performante compte tenu des besoins spécifiques de notre Commune.

En l'occurrence, dans le message qui nous est soumis ce soir, la valeur-seuil semble être dépassée, situation qui justifierait un appel d'offres public. L'urgence n'est pas une raison valable pour contourner ce processus, respectivement cette obligation légale que nous estimons adéquat d'appliquer à l'avenir de manière plus systématique, voire même indépendamment des valeurs-seuils habituelles.

Faire appel à des soutiens externes pour les appels d'offres publics ne devrait pas être un tabou quand l'objectif que nous visons tous s'inscrit dans le long terme et la pérennité de notre Commune.

Pour mettre un terme à un semblant de suspens, le groupe PDC a, à une majorité des membres présents à sa séance de préparation, accepté ce message.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a pris connaissance du contenu du message qui nous est présenté ce soir. L'informatique est un élément d'une importance capitale dans n'importe quel domaine de notre vie actuelle.

Nous avons été surpris par la situation créée et présentée par le message. Depuis longtemps, essentiel pour la gestion de notre Commune, nous avons l'impression que l'aspect informatique a quelque peu été mis de côté, respectivement que le bricolage mis en place par les différents services communaux, et particulièrement le service des finances avant l'arrivée de la nouvelle responsable, n'ait pas été remarqué plus rapidement.

Etant conscient que le Conseil communal n'a peut-être pas les capacités techniques nécessaires à la gestion de ce domaine, ô combien spécifique, il peut néanmoins s'entourer d'une Commission informatique. Malheureusement, d'après les rapports de gestion des 6 dernières années, cette Commission s'est réunie, en moyenne, pas plus d'une fois par année. Est-ce qu'il ne serait pas là l'occasion d'activer un peu plus les spécialistes mis à disposition par les différents partis afin de supporter le Conseil communal dans cette tâche ? La question reste ouverte.

Certes il y a la responsabilité des chefs de service, mais il y a également et certainement quelques responsabilités à chercher du côté des responsables de dicastère. La gestion nous coûte beaucoup d'argent en comptant les 700 heures supplémentaires de travail mentionnées, et surtout l'image d'une Commune qui oublie de facturer des impôts ou qui envoie des factures erronées est tout simplement inadmissible.

Nous allons bien évidemment soutenir le message présenté ce soir, mais nous souhaitons une reprise en main de ce domaine stratégique par le Conseil communal afin que nous puissions compter sur des systèmes fiables au sein de notre Commune.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire, le groupe des Verts-PCS a discuté ce message et va l'approuver. Des outils informatiques de qualité sont essentiels pour le bon fonctionnement de la Commune. La solution proposée est adaptée. Nous nous réjouissons que la solution retenue soit celle pour laquelle les communes du Grand Fribourg ont opté. Cela permettra des synergies et des économies.

Par contre, l'affaire est fâcheuse et a porté préjudice à la Commune. La surcharge de travail a été très importante et se chiffre à 700 heures, presque une demi-année de travail seulement pour les corrections du programme Urbanus.

A combien peut être chiffré le dommage pour la Commune ? Il se pose alors la question du dédommagement par Data Consulting, qui a incontestablement failli à tenir ses engagements. Qu'est-ce que le Conseil communal a entrepris dans ce sens ?

Par ailleurs, nous demandons à l'avenir une meilleure gestion de l'informatique de la Commune. Une stratégie informatique de la Commune existe-t-elle ?

Une stratégie permettrait une vision d'ensemble des besoins de la Commune et des synergies possibles, de prévoir les investissements et charges à venir, d'anticiper les logiciels au bout de leur cycle de vie.

Cette stratégie devrait également tenir compte des possibilités des logiciels libres qui peuvent, entre autres, permettre aux collectivités publiques de partager leurs logiciels et de profiter des développements des uns et des autres.

Finalement, nous demandons que le recours à des appels d'offres soit fait systématiquement pour les acquisitions de biens ou de fournitures de services d'importance pour la Commune. Les appels d'offres permettent d'assurer la qualité à des prix corrects. Merci de votre attention.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions du Conseil général ? Le Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je tiens à remercier les groupes qui soutiennent le Conseil communal dans ses efforts pour résoudre ce lancinant problème.

En ce qui concerne vos différentes remarques, le Conseil communal les a bien entendues et notées. Il est vrai que le poste informatique n'a jamais été, jusqu'ici, examiné avec beaucoup d'attention, d'une part, parce que les Conseillers communaux ne sont pas des spécialistes en informatique et, d'autre part, nous avions à l'époque le chef de service des finances qui s'entendait en informatique et qui avait d'ailleurs suivi beaucoup de cours dans ce domaine.

Il est clair que les besoins de la Commune se sont sensiblement amplifiés avec l'augmentation de la population, la complexité de la gestion, etc., qui font qu'à un certain moment, il faut avoir recours à des spécialistes, raison pour laquelle la Commune a engagé un informaticien, ce dont nous nous félicitons, car des progrès ont déjà pu être constatés dans ce domaine.

Quant à recourir à la Commission informatique, nous allons l'utiliser de manière systématique, notamment pour nous accompagner dans le choix de certains logiciels ou de modes de travail qui nécessiteront un avis éclairé.

Au sujet des marchés publics, je tiens à rappeler que la Commune respecte toujours cette procédure. Dans le cas présent, considérant qu'il y a des prestations et des services, nous pourrions découper le message de telle manière à ne pas faire appel aux marchés publics. Pour recourir aux marchés publics, il faut que le montant de l'achat soit supérieur à Fr. 150'000.00, ce qui n'est pas le cas.

Etant donné que ce sera la même entreprise qui se chargera de la maintenance et de la fourniture, nous allons recourir à la clause d'exception à cause de l'urgence. De plus, seule deux ou trois entreprises ont la capacité de fournir de tels logiciels. Si nous recourons à la procédure des marchés publics, il faudra encore faire analyser les offres par des spécialistes pour étudier ce qui nous est proposé afin de ne pas retomber dans le même travers qu'avec Urbanus.

Enfin, au sujet du dommage subi, le Commune a suspendu certains paiements, notamment ceux concernant les interventions pour la réparation, les mises à jour, etc., en attendant de régler cette affaire. Nous avons rendez-vous d'ici la fin du mois avec le responsable d'Urbanus et nous allons discuter de la situation et faire valoir les dommages que nous avons subis, notamment les frais de personnel pour les heures de travail qui ont été nécessaires, ainsi que tous les éléments, comme l'a mentionné M. Grangier, qui discréditent la Commune dans son action administrative. Nous avons pris bonne note de tout ce que vous nous avez dit ce soir.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Une précision concernant la loi des marchés publics. Vous estimez pouvoir appliquer une clause d'exception à cause de l'urgence. Ce n'est pas la clause de l'urgence qu'il faut appliquer, qui se trouve à l'article 9 lettre d du RMP, mais la lettre c à cause des particularités techniques et là il n'y aura pas de problème. De plus, vous pourriez justifier cela avec la compatibilité avec la Ville de Fribourg ainsi que les communes autour de Villars-sur-Glâne. Avec la clause de l'urgence, j'ai des doutes et je vois des problèmes. Je vous conseille d'appliquer la lettre c et non pas la lettre d.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la modification de la migration du logiciel informatique communal, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 25'500.00, soit Fr. 22'500.00 pour l'amortissement de 15 %, et Fr. 3'000.00 pour les intérêts de 2%, et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense nette de Fr. 150'000.00 qui en découle, sont priés de le manifester par main levée.

La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes »

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière, M. Peiry.

M. Ian Peiry, Vice-président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 février 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

A la majorité des membres présents, la Commission financière préavise négativement le projet de construction de la piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes ».

Compte tenu de la situation financière préoccupante de notre Commune, la nécessité de ce projet, quant au tronçon No 2, n'a pas été démontrée. La route de Belle-Croix, qui est une zone 30 km/h, permet déjà aux piétons, vélos et poussettes de rejoindre le centre sportif du Platy de façon aisée et dans de bonnes conditions de sécurité. Cette réalisation n'apparaît dès lors pas prioritaire par rapport à d'autres tronçons comme, par exemple, le secteur de Cormanon où un passage piétonnier souterrain améliorerait grandement la sécurité des écoliers, des piétons et des cyclistes.

Pour ce qui est du tronçon No 1, la Commission financière s'étonne que le Conseil communal ne profite pas des synergies possibles avec le chantier FRICAD (installation de chantier, nuisances des voisins). Une remise en état améliorée prenant en compte un gabarit de 3 m, tout en renonçant au mandat du paysagiste et au mobilier urbain, par exemple, devrait pouvoir se faire sans grands moyens financiers. La Commission financière recommande au Conseil communal d'examiner cette opportunité.

Le projet étant subventionné de façon conséquente par l'Agglo, la Commission financière souhaite connaître la part supportée par notre Commune, certainement non négligeable, compte tenu de notre taux de participation. A des fins de transparence, ce montant est à prendre en compte dans le coût total du projet.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Tout d'abord, je souhaite une clarification de la part de la Commission financière au sujet du tronçon N°1. Si j'ai bien compris vous suggérez de réaliser ce tronçon « sans grands moyens supplémentaires » en ayant des synergies avec le chantier FRICAD. Je souhaite connaître le pourcentage d'économie auquel vous faites référence, 20 %, 30%, 50 % ?

M. Ian Peiry, Vice-président de la Commission financière. Etant donné votre expérience en matière de chantier, je pense que vous pouvez nous dire, suite aux différents chantiers FRICAD, quel pourcentage d'économies a pu être fait.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je ne peux pas vous répondre car les conditions sont au cas par cas. Nous le verrons lorsqu'il y aura les soumissions pour ce secteur.

J'ai le plaisir de vous présenter ce jour, le message concernant la réalisation d'une piste mixte piétons / cycles sur le tracé de la Dorte-Verte. Plus précisément, il s'agit de compléter le réseau de mobilité douce existant par le tronçon manquant entre le chemin des Rochettes et la route des Préalpes.

Ce tronçon, emprunté par les habitants de notre Commune, et notamment par les enfants de l'école des Rochettes qui se rendent au centre sportif, n'a pas encore été aménagé. Il sera doté d'un éclairage public sur les tronçons 1 et 2 et d'une piste de 3 mètres de large sur le tronçon 2.

Tout le monde en convient, la mobilité est l'un des enjeux majeurs des prochaines années pour le Grand Fribourg. Le taux de motorisation du canton de Fribourg est l'un des plus élevés de Suisse. La croissance démographique que nous connaissons, même si elle se ralentit, entraîne l'augmentation du nombre de véhicules dans le Grand Fribourg. Il est évident que la saturation du trafic a un impact sur la qualité de vie et le développement économique de notre région. Il est, dès lors, important d'offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle.

Il est aujourd'hui admis que la solution ne viendra pas d'un seul mode de transport mais, au contraire, d'une intégration et d'une interconnexion entre le trafic motorisé individuel, la mobilité douce et les transports publics.

Selon l'Office fédéral de la statistique, 30 % des courses effectuées en voiture ne dépassent pas trois kilomètres et une course sur dix ne dépasse pas même un kilomètre dans nos agglomérations. Or, ces trajets pourraient facilement être effectués à pied ou en vélo. Ajoutons à cela que, de ce côté-ci de la Sarine, nous avons accumulé un grand retard en termes de développement des infrastructures de mobilité.

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre la réalisation de notre réseau de mobilité douce en effectuant les investissements nécessaires pour garantir l'attractivité de notre Commune et la qualité de vie de nos concitoyens.

Ce tronçon fait partie des mesures financées dans le cadre de projets de l'Agglomération de Fribourg. Ces mesures sont coordonnées entre elles et cohérentes. Leur réalisation permettra d'améliorer sensiblement, d'une part, la vitesse commerciale des bus et, d'autre part, la qualité du réseau de mobilité douce. Ces investissements sont indispensables pour inciter les habitants à laisser leur voiture à la maison et à utiliser un autre moyen de transport.

Il y a quelques semaines, les citoyens suisses ont approuvé la création du fonds FORTA qui englobe les mesures d'agglomération. Ainsi, les citoyens de Villars-sur-Glâne alimentent ce fonds lorsqu'ils font, entre autres, le plein d'essence. La Commune de Villars-sur-Glâne, ce qui répond à votre question M. Peiry, participe à hauteur de 15 % au pot commun de l'Agglomération. A ce titre, elle finance les mesures qui seront réalisées dans les autres communes de l'Agglo. La commune de Guin, par exemple, très critique vis-à-vis de l'Agglomération, est en train de réaliser à la vitesse « grand V » toutes ses mesures pour profiter de la manne financière de l'Agglo, de la Confédération et, par la même occasion, de la participation généreuse de Villars-sur-Glâne.

Il est important pour les habitants de Villars-sur-Glâne, qui paient pour ce fonds d'Agglomération, qu'ils puissent profiter de la manne financière de la Confédération et de l'Agglo.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite à approuver ce message.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le groupe PDC a pris connaissance du message relatif à la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes ».

S'agissant du tronçon 1, il relève la nécessité d'aménager un éclairage public définitif, en lieu et place de celui existant actuellement provisoire, dont certaines parties de câbles ou de fils sont visibles en surface, et donc dangereuses pour les usagers. Cette dangerosité avait été signalée par l'un ou l'autre de nos concitoyens directement auprès des services techniques.

Le tronçon 2, quant à lui, fait partie d'une mesure du projet d'agglomération, en priorité A. Nous pouvons lire dans le message que « *le projet a été réduit de manière à limiter les investissements au strict nécessaire* ». Notre groupe ne partage pas cet avis. Certes, nous relevons la nécessité d'améliorer le passage au niveau des escaliers. Toutefois, le projet présenté nous paraît luxueux, prévoyant notamment, sur une distance de l'ordre de 220

mètres, quatre emplacements de décrochement, chacun aménagé avec un banc, soit un emplacement en moyenne tous les 45 mètres environ. De par son emplacement, il est par ailleurs à craindre que l'usage de ce tronçon et des bancs génèrent occasionnellement des nuisances sonores nocturnes excessives dans une zone résidentielle.

Au vu des éléments présentés, notre groupe propose le renvoi du message, avec proposition de modification du tronçon 2 vers une solution plus économique, avec une réduction des coûts et une réduction, voire une suppression, des aires de décrochement et des bancs.

Finalement, nous constatons que le projet dans sa totalité a, d'ores et déjà, été mis à l'enquête publique dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 17 février dernier, cela avant même la décision d'approbation du message et de l'octroi de l'autorisation de recourir à l'emprunt pour financer la totalité du projet. Nous invitons le Conseil communal à bien vouloir faire les mises à l'enquête publique une fois les projets approuvés par le Conseil général. D'avance, nous vous en remercions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Overney.

M. Olivier Overney, Conseiller général. Le groupe des Verts-PCS soutient le message proposé pour les raisons suivantes :

- la piste, avec ses deux tronçons, s'inscrit dans un réseau à réaliser. Comme dans tous les réseaux, chaque élément a son importance pour assurer au final la continuité de l'ensemble ;
- elle permet de joindre l'école des Rochettes au centre sportif, ce qui est utile pour les écoliers et les enfants ;
- le secteur de la propriété de Courten est actuellement infranchissable à vélo. J'ai pu le constater personnellement dimanche passé. Il y a vraiment une nécessité d'améliorer ce tronçon ;
- au plan financier, l'aménagement bénéficie du soutien financier de l'Agglomération, il est bien que la Commune profite aussi de ces fonds auxquels elle contribue et dont d'autres communes savent bien mieux profiter ;
- le projet pourrait encore être amélioré, selon notre point de vue, en profitant au mieux des synergies avec le chantier FRICAD sur le tronçon 1 lors de la remise en état.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Dans sa séance du 22 février dernier, le groupe socialiste a pris connaissance et analysé avec soin le message concernant la construction d'une piste mixte piétons/vélos « Dort-Verte/Rochettes ». Les points suivants sont à relever :

- Cela fait à peu près trente ans que l'on parle de la Dort-Verte. Cela fait trente-quatre ans que j'habite Villars-sur-Glâne et j'en entendais déjà parler alors, si nous arrivons une fois à la réaliser entièrement, ce ne serait pas mal.
- Deuxièmement, ce trajet faisait partie du concept de mobilité de l'Agglo, à savoir le PA3 qui a été approuvé par le Conseil de l'Agglo, dont je suis membre, en octobre dernier. Ce PA3 a été transféré via le Conseil d'Etat à la Confédération et les premiers échos que j'ai pu avoir sont très positifs par rapport au concept global du PA3.
- Cette piste Dort-Verte fait partie du concept complet de mobilité douce préconisé par l'Agglo. Nous parlons de finaliser une liaison sûre piétons/cycles entre Cormanon et les Rochettes. Cormanon est bien équipé, il y a le chemin du parc urbain très largement utilisé et très bien réalisé. Il serait également correct que l'accès à la mobilité douce vers le quartier des Dailles soit aussi garanti. Il y a lieu de penser aussi à un trajet sûr entre les Rochettes et le centre sportif car il y a un grand nombre d'écoliers qui s'y rendent pour leurs activités sportives et extrascolaires.
- Quatrièmement, ce parcours n'est pas utilisable dans sa totalité de nuit et l'hiver du fait d'un manque d'éclairage. J'invite les personnes qui ne me croient pas à s'y rendre au mois de décembre, le soir. Dans le concept qui nous est présenté, l'éclairage paraît important.
- Il est relevé également que de nouveaux habitants vont arriver dans la zone en face du chemin des Vergers et que ceux-ci vont aussi se déplacer en vélos ou à pieds. Ce chemin permet de garantir la mobilité douce comme évoqué initialement.
- Sixièmement, un chemin nouvellement tracé à ce niveau-là permet aussi un accès facilité à l'arrêt de bus du «Soleil » et d'avoir, tant que faire se peut, un accès vers le centre-ville, vers la gare CFF avec une possibilité supplémentaire. Car l'accès à la gare CFF de Fribourg par les TPF est juste catastrophique. J'y reviendrai tout à l'heure dans un divers.

Bien entendu que nous pouvons dire que ce n'est pas le moment, qu'il y a d'autres investissements à faire, que notre situation financière est critique, que ce projet n'est pas suffisant, etc. Il faut arrêter de procrastiner et penser de manière globale. Nous devons, qu'on

le veuille ou non, garantir une mobilité douce à travers notre Commune. Que le vélo soit électrique ou à biceps, il est un moyen de transport rapide et efficace. Il fait partie du concept de mobilité d'aujourd'hui.

Il faut savoir si nous voulons une commune vivant dans l'avenir ou qu'elle retourne 30 ou 40 ans en arrière ! Personnellement, je préfère aller vers l'avant que vers l'arrière.

Enfin, la construction de ce tronçon permet une réelle amélioration de sécurité dans le trajet à pied des enfants, des écoles entre elles, que ce soit Cormanon-Rochettes, Rochettes-Cormanon, incluant la nouvelle école du Platy, la piscine, etc.

Dès lors, le groupe socialiste accepte, à l'unanimité, ce projet et vous demande de faire de même.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. A vélo ou à pied, c'est la meilleure manière pour se déplacer en ville. Nous, les Verts-Libéraux, en sommes convaincus à 100%. Nous encourageons ainsi vivement nos enfants à se déplacer de cette manière car une fois acquis étant enfant, il y a une grande probabilité qu'ils gardent cette habitude en tant qu'adulte.

Il est, dès lors, tout à fait louable de saluer le fait que le Conseil communal veuille inciter plus de gens et d'enfants à se rendre, par exemple, au sport ou, nous l'espérons, à la nouvelle piscine en vélo. C'est donc évident qu'il faut soutenir tout projet qui facilite l'utilisation du vélo et qui incite à se déplacer à pied.

A première vue, le message qui nous est présenté aujourd'hui par le Conseil communal est un tel projet. C'est pourquoi j'avais soutenu ce message dans le cadre de la Commission financière. Mais ce n'est qu'à première vue que le but de cette mesure est utile. Je ne vous cache donc pas que j'ai changé d'avis entre-temps.

En effet, c'est une mesure de luxe qui n'inciterait que peu de gens à prendre le vélo ou à aller à pied. Je vous explique les raisons pour lesquelles notre groupe a décidé de ne pas soutenir ce message.

Il est, certes, incontestable que le petit bout du tronçon n° 2, tout en haut, nécessite un réaménagement pour qu'il soit praticable en vélo ou avec une poussette. Par contre, toute la tranche inférieure peut très bien être empruntée par les vélos, sans réaménagement.

Certes, ce serait joli d'avoir un chemin aménagé par un paysagiste et d'avoir 4 bancs pour se reposer. Mais est-ce vraiment nécessaire pour qu'on y passe à vélo ou à pied ? De plus, le montant pour 250 mètres s'élève à Fr. 371'000.00, ce qui correspond à un prix de Fr. 1'484.00 par mètre.

Pour comparaison : l'OFROU, dans une étude publiée en mars 2010 nommée « Coûts occasionnés par la construction des infrastructures de mobilité douce les plus courantes » estime les coûts moyens d'une piste mixte, non revêtue, à Fr. 600.00 par mètre et une piste mixte asphaltée coûterait Fr. 600.00 par mètre avec l'éclairage.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui prévoit des coûts, je le répète, de Fr. 1'484.00 par mètre, soit plus que le double des coûts estimés par l'OFROU. Dès lors, nous taxons ce projet de projet de luxe qui n'est pas pertinent vu la situation financière difficile dans laquelle notre Commune se trouve.

Par contre, il n'est pas compréhensible que le tronçon n°1 ne soit pas aménagé en même temps que le chantier sur place. De l'avis du groupe PLR-PVL, cela ne devrait pas causer de grandes dépenses supplémentaires pour refaire uniquement ce qui a été détruit lors de l'installation du réseau de chauffage à distance en réaménageant la surface pour la piste mixte. Il y aura déjà toutes les machines sur place et élargir la chaussée ne coûtera certainement pas Fr. 1'484.00 par mètre.

Nous allons donc refuser ce message et invitons le Conseil communal à présenter un projet «normal» qui ne doit pas être taxé de luxe et comme le groupe PDC vient de demander le renvoi du message, le groupe PLR-PVL, dans sa majorité, va soutenir ce renvoi.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ?
M. Scheuner.

M. Beat Scheuner, Conseiller général. J'ai une question concernant le montant de Fr. 1'484.00 par mètre. S'agit-il de m² ou de mètre ? La piste a trois mètres de large et si l'on divise le montant de Fr. 1'484.00 par trois, nous arrivons à Fr. 500.00 le m². Le prix concerne le mètre ou le m² ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller général. Concernant les prix, Mme Bernhard, ceux qui vous sont proposés, notamment pour le génie civil, sont des prix extrapolés des différents appels d'offre que nous réalisons. En général, nous avons de bonnes surprises à l'ouverture des soumissions, mais dans le cas présent, il s'agit d'un devis. Nous avons bon espoir que le prix soit à la baisse. Ce ne sont pas des prix inventés mais proposés par les entreprises. Le tronçon prévu est de trois mètres de large selon les normes VSS et nous n'avons pas d'autres choix que de soumettre un appel d'offre aux différents soumissionnaires et de regarder les prix qu'ils nous proposent.

Je ne sais pas comment a été calculé le ratio de l'OFROU que vous nous présentez. Nous concevons que pour un tronçon de 220 mètres, sur une telle topographie qui n'est pas la plus élevée, nous ayons un poste de Fr. 245'000.00 pour le génie civil. Il faudra donc voir ce que les soumissions donneront car nous invitons toujours plusieurs entreprises et, en général, il y a une bonne concurrence.

S'il y a un élément de ce projet que l'on pourrait considérer comme un peu trop généreux, c'est celui de la végétation. Nous pourrions réduire ce poste à Fr. 25'000.00 en nous occupant, en priorité, uniquement du secteur qui jouxte la propriété de Courten, qui est un site protégé. Il serait mal venu de la part de la Commune d'abattre des arbres sans en replanter.

Par rapport à la longueur du tronçon, si nous ne faisons pas le tronçon n° 2 entièrement, nous n'obtiendrons pas la subvention de l'Agglo. Le tronçon actuel, tel que vous le voyez sur la photo aérienne qui vous est proposée, est praticable pour un vélo, mais vous ne pouvez pas croiser, ni des piétons, ni des poussettes. Qualifier ce tronçon de luxueux me paraît exagéré.

Au sujet des synergies avec FRICAD, nous sommes proactifs et travaillons avec Celsius pour établir des soumissions communes afin d'obtenir les meilleurs prix et de profiter des synergies possibles.

Le Conseil communal a, dans un esprit d'économie, estimé que la plus-value du tronçon n° 1 n'est pas le plus important. Le plus important est de supprimer le secteur étriqué qui jouxte la propriété de Courten. Nous avons mis l'accent sur ce secteur-là en profitant de la subvention de l'Agglo.

Pour les espaces publics et les espaces de repos, comme il a été mentionné par Mme Defferrard, c'est le Service de mobilité qui a exigé, vu la pente, d'avoir des espaces de repos. A l'origine, il était prévu quelques arbres et nous avons dû en rajouter après l'examen préalable. Nous sommes pieds et poings liés par le Canton. En tant qu'élue au Grand Conseil, peut-être que vous pourriez suggérer aux autorités responsables de prendre des mesures dans ce domaine !

Au sujet des mises à l'enquête, il avait déjà été dit à plusieurs reprises, que les projets sont mis à l'enquête dès qu'ils sont prêts. Cela permet d'avancer à un rythme soutenu et de traiter les éventuelles oppositions. Par rapport au projet de l'Agglomération, il faut savoir que la procédure des subventions est assez longue car il faut avoir le permis de construire pour solliciter la demande de subvention.

En conclusion, le projet qui vous est proposé, n'est pas luxueux et correspond à ce qu'il coûte selon le devis. Avec les soumissions, nous arrivons à une diminution de 10 à 15 %. Je souhaiterais une interruption de séance afin de pouvoir proposer une diminution du poste « paysage, végétation ». Pour le reste je vous propose d'approuver ce message tel qu'il vous est proposé.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions du Conseil général ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous n'avons pas de chiffres concernant le tronçon n°1. On nous a mentionné que nous pourrions profiter des synergies avec FRICAC, mais est-ce que le Conseil communal dispose d'une évaluation afin d'avoir une meilleure situation car, actuellement, c'est compliqué pour un cycliste. Sur le tronçon n° 1, après 50 mètres, vous avez un fossé et je vous assure que de nuit vous vous cassez la figure. Dès lors, j'aimerais savoir quel serait le coût pour le tronçon n°1 qui apparemment coûterait beaucoup moins cher que le tronçon n°2.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Lorsque que nous aurons analysé les soumissions avec l'entreprise Celsius, nous saurons exactement ce qu'il en coûte d'analyser ce tronçon ainsi que la plus-value pour la Commune. Actuellement, nous ne le savons pas.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Marmier, maintenez-vous votre demande d'interruption de séance ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Oui.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Suite aux propos de M. Marmier au sujet de la soumission avec Celsius, ne serait-il pas plus judicieux d'attendre d'avoir le prix de Celsius et de se poser la question de faire les tronçons n°1 et n° 2 en une fois en profitant de la mise en place du chantier. Et là, nous pourrions diminuer les frais de paysagiste.

Vous revenez avec un message où tout sera fait en une fois, en profitant justement de la mise en place du chantier et là on en saura plus au niveau des chiffres.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Buntschu.

M. Marc Buntschu, Conseiller général. On peut constater que sur le tronçon n°1, qui débute à Comanon au bord du rond-point, c'est de notoriété publique que cet endroit est très dangereux pour les écoliers qui traversent la route. Est-ce qu'il y aurait éventuellement une possibilité de réaliser un passage sous voie pour ce projet et de revenir avec un message plus complet, comme l'a dit M. Peiry.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Ce projet fera l'objet d'un message spécifique. Au sujet du passage sous la route de Cormanon, nous sommes au niveau d'avant-projet. Il faut savoir que la nouvelle directive de l'Agglo prévoit que les secteurs qui incluent la Transagglo sont financés à 100% par l'Agglo. Une bonne part de ce projet sera financée par l'Agglo.

Si je vous présente ce message ce soir, c'est pour avancer. Les services techniques ne peuvent pas gérer tous les tronçons à la fois. Ce message viendra à l'automne ou l'année prochaine, mais nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Nous procédons tronçon par tronçon et c'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce message. Nous ne pourrions pas vous présenter tous les tronçons de la Transagglo et ceux de la Dort-Verte en même temps.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous propose une interruption de séance de 10 minutes. La séance est interrompue de 20h34 à 20h43.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Le Conseil communal, après concertation, a décidé de retirer ce message. Il prend note de vos différentes remarques pour reporter ce projet.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le sujet est donc clos étant donné que le message a été retiré par le Conseil communal. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif au raccordement de l'Ancienne école et de l'école des Rochettes à FRICAD III Sud

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est à la Commission financière. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Vice-président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 février 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mmes Belkiz Renklicicek, Conseillère communale en charge du dossier, et Catherine Duvoisin, Cheffe de secteur de la police des constructions et des bâtiments.

La Commission financière constate qu'aussi bien la chaufferie de l'ancienne école que celle de l'école des Rochettes datent et méritent un assainissement pleinement justifié.

La Commission financière a pris note que le système choisi, le chauffage à distance, émane d'une volonté du Conseil communal d'étendre le réseau sur le territoire communal et ainsi d'en équiper les bâtiments communaux.

La Commission financière adhère à la proposition du Conseil communal au sujet d'un paiement unique permettant ainsi des économies non négligeables de l'ordre de Fr. 90'720.-- pour l'école des Rochettes et de Fr. 26'460.-- pour l'ancienne école. Elle relève, toutefois, que le tarif de l'énergie de base de 12,42 centimes/kWh, lui, n'est pas fixe mais évolutif en fonction de plusieurs facteurs. De plus, la Commission financière a pris note qu'en cas de travaux d'isolation significatifs de l'école des Rochettes, les frais d'exploitation découlant de la puissance KW seront revus à la baisse.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 441'240.-- auxquels s'ajoutent les contributions de raccordement de Fr. 113'400.-- soit Fr. 75'600.- + Fr. 37'800.--, oubliées dans le total du crédit du message, soit un montant total de Fr. 554'640.--.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Je remercie le Vice-président de la Commission financière pour sa présentation très complète. J'ai une remarque concernant le correctif que vous avez reçu par pli séparé. Celui-ci est plus complet que le message initial qui n'a pas tenu compte des frais de raccordement dans le décompte final. C'est un oubli et je vous prie de bien vouloir m'en excuser et je remercie la Commission financière pour son attention. Je reste à disposition pour vos questions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 22 février 2017, le groupe socialiste a pris connaissance du message relatif au raccordement de l'Ancienne école et de l'école des Rochettes à FRICAD III Sud.

Le groupe socialiste tient à souligner la clarté de ce message qui répond parfaitement à l'article 22, stipulant que les bâtiments de la Commune doivent être équipés de façon optimale à l'installation de chauffage et de production d'eau utilisant des énergies renouvelables.

L'Ancienne école et celle des Rochettes voyant leur chauffage respectif arriver en bout de course, il est urgent de remédier à cette situation. La solution proposée par FRICAD III Sud est la plus indiquée. Une erreur de plume c'est certes glissée dans ledit message, mais ne change rien à la donne : il faut agir avant de se retrouver dans une situation plus dramatique encore.

En conséquence, le groupe socialiste vous encourage à accepter ce message et à accorder l'emprunt afin de couvrir la dépense de Fr. 554'640.00 qui en découle.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Mme Ortner.

Mme Sophie Ortner Gaillard, Conseillère générale. Le groupe Verts-PCS s'est penché sur le message relatif au raccordement de l'Ancienne école et de l'école des Rochettes au chauffage à distance pour remplacer le chauffage à mazout et le chauffage à gaz.

Même si nous allons soutenir ce message, il nous semble important de rappeler qu'un chauffage à distance n'est pas forcément une solution écologique. Dans le cas de FRICAD III, la chaleur est produite en partie par l'incinération des déchets de la SAIDEF, il s'agit donc

d'une valorisation des rejets de chaleur. C'est un point positif, mais cela n'en fait pas une énergie renouvelable. A l'extrême, ce pourrait même être un encouragement indirect à produire des déchets ou à aller les récolter dans un rayon peu judicieux.

De plus, il faut savoir qu'une partie de la chaleur de FRICAD est assurée par le gaz. Même si on parle de « gaz naturel », ce n'est pas une énergie renouvelable. Seul un infime pourcentage provient aujourd'hui du biogaz.

La variante d'un chauffage à bois, reste sans doute la solution la plus écologique. Une chaudière à bois ne doit pas forcément se situer dans l'un des bâtiments qu'elle alimente, ce qui permettrait d'éviter les problèmes de stockage sur place et de circulation liée aux livraisons de combustibles qui semblent avoir été les critères d'élimination de cette solution pour le remplacement du chauffage des Rochettes et de l'Ancienne école.

Le groupe Verts-PCS souhaite que le Conseil communal donne plus de poids à des variantes véritablement favorables à l'environnement lors de ses réflexions futures.

Nous reconnaissons que dans la configuration actuelle, le raccordement à FRICAD présente un certain nombre d'avantages et nous allons soutenir ce message.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a analysé, lors de sa séance de préparation, le raccordement au chauffage à distance de l'école des Rochettes et de l'Ancienne école.

Au vu de l'âge avancé des productions de chaleur de ces deux bâtiments, leur assainissement est pour notre groupe une évidence. Mettant de côté le débat sur l'aspect écologique du chauffage à distance, nous nous référons à l'étude du spécialiste et sommes d'avis que la solution proposée est la plus raisonnable.

Nous prenons également note que des travaux complémentaires sur l'enveloppe énergétique de ces deux bâtiments seront entrepris à l'avenir.

Reste une interrogation quant à la période d'intervention. Si pour l'école des Rochettes le timing est idéal, celui de l'Ancienne école paraît plus confus. Au vu des informations transmises par Celsius, il nous paraîtrait judicieux d'attendre la fin de la période de chauffe et

de procéder au renouvellement de la chaudière au printemps 2018, si la dérogation du Service de l'environnement peut le permettre.

Le groupe PLR-PVL encourage notre Commune à poursuivre sa politique énergétique et d'assainissement de ses bâtiments et vous invite à soutenir ce message.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe PDC s'est réuni le 23 février pour délibérer du message relatif au raccordement de l'Ancienne école et de l'école des Rochettes à FRICAD III Sud.

Après quelques débats qui n'ont pas fait chauffer l'ambiance, le groupe PDC, qui soutient raisonnablement l'utilisation des énergies renouvelables, à l'unanimité des membres présents, a accepté le présent message avec son correctif financier. A titre personnel, une remarque et deux questions se posent :

La remarque : il faut toujours drastiquement négocier avec le Groupe E.

Première question : l'Ancienne école aurait une étiquette énergétique de classe C et celle des Rochettes se situerait entre les classes C et D. Primo, les étiquettes du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) sont soit A rarement, soit B du neuf d'aujourd'hui, soit C du neuf d'il y a quelques années, soit D, E, F et G. Sans entre-deux. Là il faut qu'on m'explique : on a un entre-deux pour les Rochettes et on a une vieille école, pardon, une ancienne école avec des fenêtres à changer, une isolation du plancher des combles à revoir et des façades probablement d'époque et en plus protégées, le tout étiqueté en classe C ?

Deuxième question : la carte de l'annexe intitulée « 1. Carte nationale » mais sur la carte annexée, on voit seulement la Commune de Villars-sur-Glâne. Bientôt, nous pourrions peut-être y lire « *Nous sommes en 2020 après Jésus-Christ. Toute la Nuithonie est occupée par le Grandfriburgum... Toutes ? Non ! Un petit village d'irréductibles Villarois résiste encore et toujours à l'envahisseur. Et la vie n'est pas facile pour les garnisons de fonctionnaires des caps retranchés de Friburgum, Corminbovis, Jubindus et Marlynum* ».

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Je remercie M. Eugster pour sa question. Concernant la classification, je n'ai pas tous les détails mais il y a plusieurs critères. Pour chacun d'eux, une note est attribuée. Selon les points évalués, parfois c'est la note C qui est attribuée et parfois la note D. Nous n'avons pas fait de moyenne.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif au raccordement de l'Ancienne école et de l'école des Rochettes à FRICAD III Sud, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 33'278.40, soit Fr. 22'185.60 pour l'amortissement de 4 % et Fr. 11'092.80 pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense nette de Fr. 554'640.00 qui en découle sont priés de le manifester par main levée.

La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. **Réponse au postulat n° 007 déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger (Les Verts) concernant « Recyclage des déchets en plastique »**

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Mme Uehlinger, ne dit-on pas que la patience est la mère des vertus ! La preuve ce soir, plusieurs mois après votre demande d'étude, nous avons enfin la possibilité de traiter votre postulat.

Pour le Conseil communal, la filière plastique était une étude très intéressante. Le projet de réponse qui vous est soumis ce soir comprend une variante n'impliquant pas trop de coûts supplémentaires pour notre Commune. C'est une variante complémentaire à celle que nous avons fait dans le cadre des grandes enseignes concernant la récupération des déchets en plastique.

Lors de la visite de l'usine en question, nous avons pu constater que les 80 % des déchets plastique qui étaient dans les sacs sont récupérables et transformés en granulés qui, eux, sont transformés en différentes matières, soit des matériaux de construction, etc.

Les techniques évoluent. Il y a cinq ans, nous n'aurions pas pu vous proposer cela. Le recyclage des plastiques va de plus en plus évoluer. Actuellement on identifie différentes catégories de plastique : les corps creux comme les bouteilles de shampoing, les flacons de lessive, etc. Par contre, pour les chaises de jardin en plastique, ce matériel reste trop difficile à traiter pour être recyclé convenablement. Elles termineront donc, dans la benne des objets encombrants. Voilà pour les éléments se rapportant à la réponse de ce soir. Je reste à votre disposition pour vos questions.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Le groupe des Verts/PCS a étudié la réponse de M. Carrel et nous le remercions pour le travail et l'étude qui a été fournie portant sur différentes options.

Trois solutions se présentent à la Commune dont une semble réunir le plus d'avantages : la 3^{ème} option présentée dans le tableau de la page 2, c'est-à-dire celle qui prévoit l'envoi des déchets plastiques en sacs de 60 l à l'usine de Eschlikon dans le canton de St-Gall, en partenariat avec l'entreprise Andrey. Renseignements pris, ces camions ne reviennent pas vides, mais transportent d'autres marchandises chargées dans la région d'Eschikon et qui sont acheminées à Fribourg.

En période d'économies, cette 3^{ème} solution semble la moins coûteuse, même si elle n'est pas clairement expliquée dans le tableau final. Elle ne demande pas d'aménagement particulier à la déchetterie et n'implique que peu de surveillance supplémentaire. Elle peut être mise en place rapidement.

Cette solution, comme vous l'avez mentionné M. Carrel, ne permet pas encore de recycler les plastiques durs (tables, chaises, jouets, caisses), dont la filière est encore peu développée car techniquement plus compliquée. Cependant, le recyclage du plastique est en pleine évolution. Nous demandons donc à la Commune de rester attentive à de nouvelles options qui se présenteraient à l'avenir et qui offriraient un recyclage des plastiques plus optimal et plus conséquent.

J'ai une dernière remarque concernant le prix des sachets de 60 l. Dans ce prix, l'entreprise Andrey propose Fr. 2.00 par sachet. Villars-sur-Glâne parle de Fr. 2.20 pour avoir le même prix que les communes voisines. Est-ce que la Commune ne pourrait pas garder le prix de Fr. 2.00 pour donner un coup de pouce à une nouvelle habitude à prendre pour les habitants de Villars-sur-Glâne.

Nous proposons aussi que les différents types de plastiques recyclables soient bien mentionnés sur le site de la Commune comme l'avait fait la Ville de Fribourg, avec des photos des différents produits et des appellations des plastiques concernés. Est-ce que c'est du PET ou du plastique qu'il faut mettre dans ces sachets ? Il faudrait être assez détaillé. Il faudrait peut-être aussi mentionner que le PET restera une collecte à part du plastique afin de ne pas régresser par rapport au recyclage du PET.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Le prix du sac n'est pas encore définitif. Effectivement, il faudra bien informer la population. Celle-ci est déjà très bien informée car le tri, à Villars-sur-Glâne, se fait de manière extraordinaire. On a vu que les tonnes de déchets déversées à la SAIDF diminuent malgré l'augmentation de la population villaroise. Je pense que cela ne va pas créer trop de problèmes comme nous pouvons le constater à Marly. Nous opterons pour une solution facile avec une bonne information.

Pour votre information, les briques de lait que nous ne savons jamais où mettre seront récupérées dans ces sacs. Tous ces éléments d'informations seront donnés à la population.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Conseil général souhaite-t-il prendre la parole ?
M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. J'ai trois questions et une remarque au sujet de ce message. La première question :

- quel est concrètement le risque lié au tourisme d'achat qui pousse le Conseil Communal dans son analyse à fixer un prix supérieur des sacs pour déchets plastiques que le prix recommandé ?
- la deuxième, la Commune touchera-t-elle la différence entre le prix recommandé et le prix fixé qui sera encaissé par les partenaires ?

- La troisième, les externalités liées notamment à la multiplication des transports de la solution préconisée par le Conseil communal sont-elles prises en compte dans l'analyse ?

Ma remarque :

- les choix basés sur le prix, respectivement sur la minimalisation des investissements, me semblent être d'ordre « court-termiste » et en conséquence non pérenne.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement il y a un risque que si nous vendons les sacs à Fr. 2.00, les Marlynois viendront plutôt les acheter sur la Commune de Villars-sur-Glâne. Ce sont des éléments à mettre en place.

Je n'ai pas compris votre question sur les externalités ?

M. Vanya Karati, Conseiller général. Notamment ce qui est lié à la multiplication des transports car sauf erreur, ce sont des bennes de 800 l.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Une fois une benne remplie, elle ne sera pas déjà transportée à l'usine. Les bennes seront entreposées sur le terrain de l'ancienne déchetterie. L'entreprise Andrey regroupera toutes les bennes pour le transport et s'occupera d'organiser toute la filière de A à Z. Nous n'avons pas de souci à nous faire de ce côté.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est-elle encore demandée ? Tel n'est pas le cas. Je remercie tout d'abord Mme Marie-Lucie Uehlinger d'avoir rendu le Conseil général attentif à cette problématique du recyclage des déchets en plastique, mais également pour la patience dont elle a fait preuve, compte tenu du délai d'attente de la réponse.

J'adresse mes remerciements à M. Pierre-Emmanuel Carrel pour le rapport fourni et les conclusions apportées dans sa réponse. Passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Postulat n° 009 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'utilisation des déchets verts pour la production de biogaz

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Bureau a préavisé le postulat de Mme Bernhard de recevable. Cette recevabilité est-elle contestée ? Cela n'est pas le cas. Je donne la parole à Mme Bernhard

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Aujourd'hui, malheureusement, nous avons aussi besoin du gaz, soit pour soutenir notre réseau de chauffage à distance, soit pour chauffer des bâtiments ou même pour faire fonctionner les voitures.

Le gaz peut être importé de pays comme la Russie, l'Iran ou le Qatar. Mais il peut aussi être produit, ici, en Suisse voire même dans notre Canton à partir des déchets végétaux.

Notre Commune récolte les déchets végétaux et, jusqu'ici, ceux-ci sont acheminés uniquement vers une installation de compostage. Le gaz s'évapore. Avec ce postulat, nous demandons au Conseil Communal d'étudier les différentes possibilités pour produire du biogaz à partir de nos déchets verts.

La question se pose d'emmener les déchets verts dans des installations existantes comme à Guin ou à Ferpicloz, ou s'il est, sur le long terme, économiquement et écologiquement plus pertinent de construire une installation pour la production de biogaz à la SAIDEF.

Je vous invite dès lors à soutenir le postulat afin que le Conseil communal puisse étudier la question de produire du biogaz à partir de nos déchets verts dans un futur proche.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Personne ne veut prendre la parole. Je donne donc la parole au Conseil général. Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Le groupe des Verts-PCS soutient le postulat demandant à la Commune d'étudier la possibilité d'utiliser les déchets verts pour la production de biogaz.

En effet, le biogaz permet de valoriser de manière optimale les déchets verts pour la production d'une énergie renouvelable contribuant à la réduction des gaz à effet de serre.

Le liquide restant est riche en azote et il peut être récupéré par les agriculteurs, même bio. Le procédé de fermentation des déchets limite le risque de transmission d'éléments pathogènes, pollués ou tout simplement les mauvaises herbes.

Nous demandons au Conseil communal d'inclure dans son étude la possibilité d'utiliser également les boues de notre station d'épuration pour la production de biogaz, la méthanisation permettant d'en éliminer les composés organiques.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Excusez-moi de ne pas avoir pris la parole tout à l'heure. Le Conseil communal prend acte du postulat.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Etant donné que nous n'avons pas d'autres interventions, nous pouvons donc passer au vote en ce qui concerne la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat n° 009 déposé par Mme Irene Bernhard concernant l'utilisation des déchets verts pour la production de biogaz sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat au Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Postulat n° 010 déposé par M. François Grangier (PLR) concernant les coûts du projet Velopass-Publicbike-VSL

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Bureau a préavisé l'irrecevabilité du postulat de M. Grangier. Les motifs vous ont été communiqués en pièce jointe dudit postulat. Je donne la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le Bureau a préavisé le postulat irrecevable et je ne vais pas combattre l'irrecevabilité de mon postulat. Je vais le retirer pour qu'il n'y ait pas d'incidence.

Par contre, le Conseil communal a pu en prendre connaissance. Je le laisserai étudier ce sujet, sans représenter directement un postulat. Mais si, d'ici la fin de l'année, je n'ai pas eu d'information par rapport à cette demande, je me permettrai de reposer le même postulat correspondant, cette fois, à notre règlement.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Grangier. Ce postulat étant retiré par son auteur, il n'y a pas lieu de voter sur sa recevabilité. Le sujet est clos. Nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour.

7. Proposition n° 001 déposée par M. François Grangier (PLR) concernant l'acquisition de biens immobiliers afin de financer une aide au logement communale

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Bureau a préavisé la proposition de M. Grangier de recevable. Cette recevabilité est-elle contestée ? Cela n'est pas le cas. Je donne la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Effectivement, le règlement de notre Conseil général nous permet de faire des propositions au Conseil communal.

Voici une proposition, basée sur un point d'accrochement entre nos différents hémisphères du Conseil général, qui s'est voulue novatrice en essayant de trouver une solution. On râle beaucoup, on fait beaucoup de remarques et de reproches au Conseil communal, certaines fois, mais il faut aussi faire des propositions concrètes afin d'essayer d'améliorer une situation.

La solution qui vous est proposée par la proposition n° 001 est de récupérer le montant de Fr. 250'000.00 du budget annuel que nous consacrons à l'aide au logement, dont notre groupe et d'autres Conseillers généraux combattent chaque année la légitimité. Le but est de pouvoir récupérer ce montant par d'autres moyens qui peuvent être l'achat de biens immobiliers et utiliser la rentabilité de ceux-ci pour financer l'aide au logement à Villars-sur-Glâne.

Etant donné la situation financière et le temps que demanderait l'analyse de ma proposition, je vais la retirer.

Toutefois, je lance un appel au Conseil communal, comme je l'avais fait lors du dernier Conseil général « *ce n'est pas parce que cela fait des années qu'on fait la même chose que nous ne*

pouvons pas éventuellement chercher d'autres solutions pour développer certains domaines ».

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci M. Grangier. Cette proposition étant retirée par son auteur, il n'y a pas lieu de voter sur sa recevabilité. Le sujet est clos. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Postulat n° 011 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) concernant la sécurité autour de l'école des Rochettes

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Bureau a préavisé le postulat de Mme Spicher de recevable. Cette recevabilité est-elle contestée ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole, non pas à Mme Spicher, mais à Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère générale. Vous avez pu prendre connaissance du texte de notre postulat. Comme vous avez pu le lire, nous désirons qu'un inventaire des dangers menaçant les écoliers et les écolières soit établi pour l'école des Rochettes et que des mesures soient proposées pour y remédier.

La circulation dans le quartier a, en effet, connu une croissance importante ces dernières années, exposant de plus en plus les enfants aux dangers de la route. La prochaine ouverture de l'école du Platy sera, en outre, l'occasion de réfléchir à un réaménagement du parking, toujours dans le sens d'une plus grande sécurité des enfants.

Une autre mesure à étudier pourrait également être le développement aux Rochettes du système des patrouilleurs scolaires, système qui a fait ses preuves et qui pourrait, par exemple, être combiné avec des projets de réinsertion sociale.

Le fait que notre postulat ne porte que sur l'école des Rochettes, et accessoirement sur la future école du Platy, ne signifie pas que nous nous désintéressons de la situation des écoles de Cormanon et de Villars-Vert. Celle de Cormanon a bénéficié récemment de plusieurs améliorations importantes qui seront complétées par la modification de l'arrêt de bus du Coulat. Le dernier point noir, la route de Cormanon et ses feux, doit être traité par le Canton. Quant à l'école de Villars-Vert, une enquête a conclu, il y a peu, à l'absence de problème de sécurité à ses abords immédiats. Naturellement, les enseignements qui seront tirés de l'analyse de la situation des Rochettes devront faire école, si j'ose dire, et inspirer des mesures

comparables aux alentours des autres écoles de notre Commune dans un second temps. Je vous invite donc à soutenir le postulat tel que présenté.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le Conseil communal souhaite-t-il prendre la parole ?
M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Le Conseil communal est favorable à la transmission de ce postulat. J'ajouterai que nous étudions en permanence les différents aspects de sécurité car nous recevons toujours des propositions d'amélioration. Récemment, nous avons reçu un rapport de parents d'élèves de l'école de Cormanon auquel nous donnerons suite et le transmettrons au Canton.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Le groupe Verts-PCS a pris connaissance avec intérêt du postulat concernant la sécurité autour de l'école des Rochettes.

Etant moi-même mère de 3 enfants, avec une fille encore aux Rochettes, je peux confirmer que le trafic autour de cette école a bien augmenté.

Certes, les potelets posés vis-à-vis du passage piétons devant l'école ne permettent plus aux voitures de se croiser sur le trottoir. Mais, il y a toujours des conducteurs pressés de se rendre au travail qui circulent encore trop rapidement près de l'école et vers la route du Soleil.

Notre groupe juge évidemment important d'établir un inventaire des dangers pour les Rochettes et par la suite aussi au Platy, mais il n'oublie pas que des dangers persistent aussi à Cormanon, même si quelques mesures ont, effectivement, déjà été prises. Ainsi en est-il de la modification de l'arrêt de bus du Coulat attendue pour bientôt. Mais des dangers non négligeables persistent, notamment aux différents passages piétons devant le centre de Cormanon ainsi que ceux des stationnements abusifs sur le trottoir devant le centre.

Le rapport concernant les dangers aux différents passages piétons à Cormanon établi par M. Morzier, sur demande de l'APEV, est à disposition du Conseil communal.

Le groupe Verts-PCS soutient ce postulat pour l'analyse des dangers autour des écoles des Rochettes et du Platy, mais souhaiterait que Cormanon ne soit pas oublié.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote en ce qui concerne la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat n°011 déposée par Mme Pascale Spicher (PS) concernant la sécurité autour de l'école des Rochettes sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat au Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour.

9. Postulat n° 012 déposé par M. Nicolas Schmidt (Verts) concernant l'Inventaire du parc immobilier de la Commune et stratégie pour une gestion de l'immobilier à long terme

Mme Martine Vorlet. Le Bureau a préavisé le postulat de M. Schmidt de recevable. Cette recevabilité est-elle contestée ? Cela n'est pas le cas. Je donne la parole à M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Pour gérer une commune, il faut prendre des décisions en tenant compte du contexte et des objectifs à long terme. Cela faisait défaut lors de la décision quant à l'évolution de l'informatique de la Commune. Cela s'impose face aux défis des finances de la Commune et cela est d'importance concernant le parc immobilier de la Commune. C'est dans ce sens que les Verts/PCS et le PS vous proposent un postulat pour un inventaire du parc immobilier et une stratégie pour une gestion de l'immobilier à long terme.

Ces dernières années, le Conseil général a été amené à se prononcer sur différents projets de constructions, par exemple : la Grangette, les écoles de Cormanon et du Platy ainsi que le nouveau bâtiment pour l'administration. Toutes ces décisions posaient pour le Conseil général un problème commun. Il manquait dans les messages une vue d'ensemble et sur le long terme des besoins de la Commune pour loger ses différents services.

Etant donné qu'il est difficile pour le Conseil communal d'intégrer une telle analyse de manière ad hoc dans un message, ce postulat demande au Conseil communal de présenter un rapport contenant un inventaire et d'étudier l'opportunité d'établir une stratégie du parc immobilier.

Les questions suivantes pourraient être étudiées dans l'inventaire :

- Quels sont les immeubles et les terrains appartenant à la Commune ?
- Où se situent les services de la Commune et leurs différents lieux de travail ?
- Quelles sont les surfaces immobilières utilisées par chacun de ces services et surtout quels sont leurs besoins actuels et futurs ?

Il serait par ailleurs utile d'étudier s'il est opportun d'établir une stratégie du parc immobilier. Cette stratégie serait la base pour la gestion du parc immobilier et permettrait de tracer des solutions pour combler les futurs besoins des services et de leurs usagers. Ces éléments devraient permettre aux autorités communales de gérer au mieux le parc immobilier, de connaître les carences actuelles et les besoins futurs, d'anticiper d'éventuels investissements ainsi que de permettre des économies à travers des synergies et une vision à long terme.

Nous demandons au Conseil général de soutenir ce postulat.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ?
Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale. Le Conseil communal est favorable à la transmission de ce postulat.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Gache.

M. Louis Gache, Conseiller général. Durant sa séance préparatoire du 22 février, le groupe socialiste a décidé à l'unanimité de soutenir ce postulat.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote en ce qui concerne la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat n° 012 déposé par M. Nicolas Schmidt (Verts) concernant l'inventaire du parc immobilier de la Commune et stratégie pour une gestion de l'immobilier à long terme sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat au Conseil communal est acceptée par 37 oui, 6 non et 1 abstention

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Election d'un membre PS à la Commission financière

Mme Martine Vorlet, Présidente. Suite au départ de M. Vito Carnevale de notre Commune, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre PS dans ladite commission.

Je prie M. Frédéric Clément, chef de groupe du parti socialiste, de présenter son candidat.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Pour succéder à M. Vito Carnevale, Président de la Commission financière, que nous remercions pour son excellent travail, le parti socialiste à l'honneur de vous présenter en tant que futur membre de la dite Commission, M. Giovanni Antonio Colombo. Né en 1942, tessinois d'origine, Giovanni est marié et père de trois filles.

Parfaitement trilingue, il affiche un parcours éloquent : licence en économie politique à l'Université de Fribourg, doctorat en économie, avant d'entamer une brillante carrière d'économiste. Il travaille notamment pour Sandoz à Bâle, au Département fédéral des finances, puis en tant que chef-adjoint au Service des questions monétaires de l'OCDE. Il assume par la suite plusieurs postes d'importance, tel que Chef de section au Département fédéral de l'économie, Président du groupe d'experts de l'AELE sur les services financiers, Chef-adjoint du Bureau de l'intégration et responsable pour les négociations avec l'Union Européenne sur la libre-circulation des services et des capitaux dans la Délégation suisse qui a négocié l'accord sur l'Espace Economique Européen. Durant presque dix ans, il est délégué aux questions financières du Département fédéral des finances et responsable, entre autres, pour les relations avec le Fonds Monétaire International ainsi que pour les questions internationales concernant le secteur financier suisse.

Membre de la Commission financière de Villars-sur-Glâne au cours des deux dernières législatures, il a suivi les cours donnés par le professeur Dafflon sur la gestion des finances publiques locales et sur la péréquation financière intercommunale et inter-cantonale. Il a notamment rédigé un travail pratique portant sur l'analyse des comptes 2003-2007 de Villars-sur-Glâne.

Comme vous pouvez le constater, Giovanni Antonio Colombo est le candidat parfait pour notre Commission financière et nous vous recommandons donc de l'élire par acclamation.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il des interventions au niveau du Conseil général ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le 28 avril 2016, séance de reconstitution du Conseil général et élection de la Commission financière. Lors de cette séance, nous avons été amenés à élire les nouvelles et nouveaux représentants de notre Conseil au sein de la Commission financière, première élection à bulletin secret de la séance. Je vous rappelle les résultats :

Bulletins distribués et valables 46, majorité absolue 24, sont élus à la Commission financière :

- Mmes Maillard et Rey ainsi que M. Vito Carnevale avec 45 voix
- Mme Bernhard, MM Eugster et Guggiari avec 24 voix

Tiens, il nous manque quelques voix de la gauche afin de soutenir les candidats de la droite alors que la droite a donné les siennes aux candidats de la gauche. Et, c'est nous que l'on accuse de mettre la mauvaise ambiance !

Avons-nous été naïfs, la réponse est clairement non ! Nous avons été loyaux et nous avons respecté les accords passés lors de la réunion préparatoire qui incluait tous les présidents et chefs de groupe des partis.

Aujourd'hui nous allons continuer à être loyaux et nous n'allons ni présenter une candidature, ni demander le vote à bulletin secret. Nous nous contenterons d'applaudir des 2 mains M. Colombo afin de le féliciter pour son élection, convaincu que c'est le seul candidat compétent qui pouvait nous être présenté ce soir pour cette importante Commission. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans son retour à la fonction de membre de la Commission financière.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Il n'y a pour le siège vacant, qu'un seul candidat, M. Giovanni Colombo. Dès lors, nous pourrions passer à une élection tacite. Toutefois, quelqu'un dans l'Assemblée souhaite-t-il que cette élection se fasse à bulletin secret ? Tel n'est pas le cas.

Je vous prie d'élire par acclamation M. Giovanni Colombo à la Commission financière.

M. Colombo, je vous félicite chaleureusement pour votre élection. Je prie par ailleurs la Commission financière de désigner, dans sa prochaine séance, son nouveau Président et d'en faire part au Bureau.

Nous pouvons passer à l'avant-dernier point de l'ordre du jour qui a été rajouté ce soir.

11. Courrier de la DIAF sur la détermination du périmètre provisoire dans le cadre de la Fusion du Grand Fribourg

Mme Martine Vorlet, Présidente. En préambule à ce point de l'ordre du jour, je donne tout d'abord la parole à Mme la Syndique qui va nous apporter un éclairage au beamer concernant la fusion. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il a été discuté au sein du Bureau que je fasse un bref rappel concernant la nouvelle modification de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes.

En annexe, vous trouverez un « PowerPoint » présentant cette problématique.

D'après la loi, le « Grand Fribourg », c'est la Ville de Fribourg avec des communes étroitement liées entre elles du point de vue urbanistique, économique ou culturel et qui totalisent au moins 50'000 habitants. Une procédure a été mise en place pour cette fusion.

Tout d'abord une requête de fusion doit être faite et elle doit émaner soit du Conseil communal, soit du Conseil général ou du dixième des citoyens actifs. Par exemple, pour Villars-sur-Glâne qui compte 8'300 citoyens actifs, 830 citoyens peuvent faire cette demande. La requête de fusion doit être faite par au moins deux communes, dont la Ville de Fribourg avec une commune limitrophe.

Comme l'a mentionné Mme la Présidente, vous allez devoir vous prononcer, tout à l'heure, sur une demande du Conseil d'Etat. Le processus est donc lancé. Celui-ci a été initié par quatre communes dont la Ville de Fribourg et les communes de Givisiez, Corminboeuf et Marly. Je vous ai mis le nombre d'habitants par commune d'après la statistique 2015, qui totalisent 52'029 habitants.

Une fois le processus lancé, le Conseil d'Etat doit déterminer le périmètre provisoire. Pour ce faire, il doit consulter toutes les communes susceptibles d'être incluses dans ce périmètre ainsi que tous les Préfets concernés. Dans le cas présent, deux districts sont concernés.

Je rappelle que le Préfet de la Sarine avait déjà établi, en 2013, un plan de fusion et déterminé le secteur du « Grand Fribourg ». Celui-ci se composait de la Ville de Fribourg et des

communes de Givisiez, Granges-Paccot, Marly et Villars-sur-Glâne. Soit un total de 65'197 habitants sans les communes de Corminboeuf, d'Avry et de Matran.

L'Assemblée constitutive, qui est chargée d'établir la convention de fusion, se compose de deux délégués pour 1'000 habitants, de trois délégués si la commune compte de 1'000 à 5'000 habitants et à partir de 5'000 habitants supplémentaires, un délégué de plus. La commune de Villars-sur-Glâne qui compte 12'142 habitants, d'après la statistique 2015, a droit à cinq délégués. Sur ces cinq délégués, quatre sont élus au scrutin populaire et un est désigné parmi les membres du Conseil communal. L'Assemblée constitutive est présidée par le Préfet.

Pour vous donner un complément d'informations, la Ville de Fribourg, elle, aura droit à dix délégués, les communes de Givisiez, Corminboeuf et Granges-Paccot à trois délégués chacune et la commune de Marly, quatre délégués.

Une fois que l'Assemblée sera constituée de tous ses délégués, elle sera tenue de préparer le projet de fusion et veiller, en particulier, aux aspects financiers, au nom, aux armoiries et éventuellement prévoir des clauses dérogatoires. C'est-à-dire qu'elle peut, pour la première année qui suit la fusion, prévoir un certain nombre de sièges attribués aux communes concernées. Par exemple, elle peut déroger au fait de ne pas avoir plus de 9 sièges à l'Exécutif. Elle peut aussi déterminer que les élections se fassent dans un certain cercle électoral en particulier et fixer le mode d'élection.

L'Assemblée constitutive doit fixer des obligations conventionnelles, c'est-à-dire des conventions qui seront imposées à la nouvelle commune comme la reprise des employés, etc.

Elle peut également prévoir que la nouvelle commune se dotera de règlements. Ceux-ci peuvent se porter sur différents cercles électoraux ou arrondissements administratifs. La loi permet tout cela.

Le périmètre provisoire, fixé par le Conseil d'Etat, peut être modifié si deux tiers des délégués de l'Assemblée constitutive le demandent ou si une commune, qui n'a pas été incluse dans le périmètre provisoire, en fait la demande via son Conseil communal, soit via le dixième de ses citoyens actifs. Mais dans tous les cas, si le périmètre est modifié, il faut l'approbation du Conseil d'Etat.

Dans ce périmètre provisoire, certaines communes sont intéressées et les discussions que nous avons eues jusqu'ici, montrent que les communes d'Avry et de Matran seraient très

intéressées de faire partie du périmètre provisoire. La commune de Belfaux semble, elle, se tâter et la commune de Pierrafortscha sera, quant à elle, plus ou moins cooptée car celle-ci étudie une fusion avec Marly.

Nous arrivons au cœur du problème, c'est-à-dire la fameuse lettre sur laquelle vous allez vous prononcer ce soir, le périmètre provisoire selon le Canton. Celui-ci vient d'ouvrir la consultation pour les communes concernées. Il faut se prononcer jusqu'au 19 mai 2017.

Le Canton a inclus dans son périmètre provisoire les communes faisant partie du plan de fusion du Préfet, à savoir : Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Pierrafortscha, Villars-sur-Glâne et subsidiairement Corminboeuf. Dans le plan de fusion du Préfet, la commune de Corminboeuf avait été considérée comme une commune-pont, mais le Conseil d'Etat a également retenu qu'elle pourrait faire partie du « Grand Fribourg ». A cela, il faut ajouter la commune de Chésopelloz qui, comme vous le savez, a fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017 avec la commune de Corminboeuf. De plus, le Conseil d'Etat a rajouté les communes de l'Agglo, soit celles d'Avry, Matran, Belfaux et Guin. Nous avons donc deux districts concernés. Vous constaterez que le Conseil d'Etat a été fort généreux dans la fixation du périmètre provisoire.

Une fois le périmètre provisoire déterminé et que l'Assemblée constitutive a fait son travail, le projet issu des débats de l'Assemblée constitutive doit être soumis au vote des citoyens actifs des communes comprises dans le périmètre provisoire. Le vote se fait le même jour dans chaque commune. Le Conseil communal devra organiser au moins une séance d'information. Pour que le plan de fusion soit accepté, il faut que toutes les communes l'acceptent. Si chacune des communes du périmètre a accepté la fusion, celle-ci sera considérée comme valablement aboutie.

Si tel n'est pas le cas, un second projet peut être élaboré et soumis au peuple dans les 2 ans qui suivent la votation. Ce délai de deux ans peut être prolongé de deux ans supplémentaires au maximum. Suite au rejet du premier projet, on peut imaginer que certaines communes s'essayent à un nouveau projet. Un nouveau périmètre provisoire peut également être proposé avec l'accord du Conseil d'Etat. Par exemple, si la commune de Granges-Paccot a refusé la fusion et que toutes les autres l'ont acceptée, celles-ci peuvent parfaitement définir un nouveau périmètre provisoire en écartant la commune de Granges-Paccot. J'ai fait exprès de ne pas citer Villars-sur-Glâne !

Le vote aura lieu et l'Assemblée constitutive aura trois ans à partir de la fixation du périmètre provisoire pour se déterminer. Si, elle n'arrive pas à s'entendre, il appartiendra au Conseil d'Etat, lui-même, d'élaborer un projet. Il aura également la possibilité de prolonger le délai de quatre ans au maximum.

En cas d'élaboration d'un second projet, le Conseil d'Etat doit entendre les autorités des districts et communes concernés et soumettre ce second projet au scrutin populaire.

Si, ce second projet, lui aussi, est refusé, tout le processus est définitivement enterré !

Lorsque le processus est terminé et que le projet a été voté et accepté, il y aura lieu de dissoudre l'Assemblée constitutive qui n'aura plus de raison d'être.

Par contre, elle sera maintenue s'il y a lieu d'élaborer un second projet. Il n'y aura pas de nouvelle Assemblée constitutive pour un deuxième projet. Elle sera également dissoute après le second projet.

J'en ai terminé pour la présentation et vous invite à analyser la situation telle qu'elle vous est présentée par le Conseil d'Etat.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Avant de faire une interruption de séance, je tiens à préciser l'objet de ce courrier et les décisions que nous aurons à prendre. Je rappelle que ce courrier a été envoyé aux Conseils communaux et généraux des communes suivantes ainsi qu'au deux Préfets concernés :

- Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Guin, Marly, Matran, Pierrafortscha et Villars-sur-Glâne.

L'Etat nous demande de lui faire part de notre position quant à ce périmètre provisoire. Nous avons donc deux questions, la première :

- le périmètre provisoire consulté par le Conseil d'Etat nous semble-t-il le plus opportun ?

La deuxième question :

- est-ce que nous estimons que notre commune de Villars-sur-Glâne doit être intégrée ou non dans ce périmètre à ce stade de la procédure ?

Je vous propose une interruption de séance de 15 minutes soit jusqu'à 22 heures. Ensuite nous reprendrons les débats. Est-ce que cela vous convient ?

Je vous répète les deux questions.

- le périmètre provisoire consulté par le Conseil d'Etat nous semble-t-il le plus opportun ?
- la Commune de Villars-sur-Glâne doit-elle être intégrée au périmètre provisoire à ce stade de la procédure ?

La séance est suspendue de 21h45 à 22h07.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Selon les informations des membres du Bureau, il semble que l'adhésion de Villars-sur-Glâne ne pose pas vraiment de problème. Dès lors, le Bureau vous propose de voter en priorité sur la deuxième question.

Tout d'abord, je donne la parole au Conseil général. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Notre parti souligne que le processus de fusion est un processus volontariste essentiellement. Il s'agit d'avoir des décisions d'un Conseil communal, d'un Conseil général ou d'une Assemblée communale. Nous prenons acte de la volonté et du processus déclenché par les quatre communes, Fribourg, Marly, Givisiez et Corminboeuf. Nous sommes d'avis de soutenir le fait que Villars-sur-Glâne soit intégrée au périmètre provisoire.

Nous rappelons le caractère volontariste de ce processus et nous laissons les autres communes libres de se déterminer à ce sujet.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous rappelons, qu'il y a un mois exactement, le Conseil général de notre Commune a voté une résolution qui allait dans ce sens, puisqu'il déclarait officiellement son intérêt à participer au plus tôt et dès le début au processus de fusion intercommunale du Grand Fribourg.

Dans ce sens, notre groupe est totalement d'accord de confirmer le contenu de cette résolution.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Pour être pragmatique, je me contenterai de répondre aux deux questions. En ce qui concerne le périmètre provisoire selon le Conseil d'Etat, le groupe socialiste pense qu'il est trop large. Pour avoir un Centre cantonal fort, il vaut mieux avoir des communes étroitement liées. Nous suggérons qu'il faut un périmètre comprenant Villars-sur-Glâne, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Matran et Fribourg. Si c'est ce périmètre, oui, nous voulons bien en faire partie, autrement non.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons donc traiter la première question.

Celles et ceux qui estiment que la Commune de Villars-sur-Glâne doit être intégrée au périmètre provisoire à ce stade de la procédure sont priés de le manifester par main levée.

A cette question, il est répondu oui, à l'unanimité.

Concernant la définition du périmètre, le Bureau estime qu'il appartient au Canton et aux communes de se prononcer et qu'il serait mal venu d'exclure une commune. La vraie question est peut-être : doit-on rajouter une commune ? Je lance le débat sur la question.

- le périmètre provisoire consulté par le Conseil d'Etat vous semble-t-il le plus opportun ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Durant l'interruption de séance, notre groupe s'est penché sur la question et trouve pertinent d'ouvrir le périmètre provisoire à un maximum d'intéressés. Nous trouvons la démarche du Conseil d'Etat tout à fait pertinente, ce d'autant plus que les communes qui seraient contactées à voir si elles sont intéressées ou pas à faire partie de l'Agglo où il y a déjà une expérience de travaux communs à travers le Comité de l'Agglo, voire le Conseil d'Agglo. Dans ce sens-là, ce n'est pas à nous de choisir, il faut laisser choisir les gens considérés comme adultes et vaccinés.

A priori, le périmètre de l'Agglo correspond à une réalité sociologique, économique voire culturelle.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL s'est penché sur le sujet et rejoint les propos de Mme Defferrard. C'est à chaque commune de se déterminer si elles veulent participer ou non à ce processus. Ce n'est pas au Conseil général de Villars-sur-Glâne de se prononcer à leur place.

Il y a une plateforme qui existe et qui se nomme l'Agglomération de Fribourg qui fonctionne très bien. Elle gère tous les transports publics, les plans d'aménagement, etc. Il fait sens pour notre groupe de capitaliser sur les communes de l'Agglomération. C'est à chacune d'elles de se déterminer s'il est opportun ou pas qu'elle participe à ce processus.

La dernière chose, il ne faut pas restreindre, à notre avis, le périmètre vu qu'il s'agit de discussions. Laissons à l'autonomie communale, le choix de participer à ce projet ou pas.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Bernhard.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. Je reviens à la question de savoir s'il faut élargir le périmètre ? A notre avis, oui. Il faudrait inclure également la Sonnaz si Belfaux veut en faire partie.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Clément, si j'ai bien compris vous êtes plutôt en faveur d'une restriction des communes en ne prenant pas Guin et Pierrafortscha.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Oui, tout à fait.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous propose de procéder de la manière suivante. Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil d'Etat, si oui ou non le périmètre provisoire est opportun. Si ce n'est pas le cas, nous voterons avec des communes en déduction.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole à Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Ne pourrait-on pas ajouter ma proposition en mentionnant que, compte tenu du caractère volontariste de ce processus, nous trouverions comme solution la plus opportune que chaque commune, autre que les quatre communes avec Villars-sur-Glâne, se détermine elle-même.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je pense que oui, effectivement nous pouvons proposer cette solution. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Est-ce que cela correspondrait à une non-entrée en matière sur cette question si le Conseil général ne veut pas se déterminer par rapport à cette question ?

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Permettez au Bureau qu'il se réunisse quelques minutes afin qu'il puisse poser les questions pertinentes à l'Assemblée.

Le Bureau considère que la proposition de Mme Defferrard est une non-entrée en matière et que c'est aux communes respectives de se déterminer si elles souhaitent adhérer ou non, au périmètre provisoire et non pas au Conseil général de Villars-sur-Glâne.

Pour la suite de la procédure, il y a lieu de tout d'abord voter sur cela. Ensuite si nous n'adhérons pas sur cette non-entrée en matière, nous voterons sur la proposition du Canton respectivement sur les communes qui ont été proposées par le Conseil d'Etat et si là encore, cette proposition n'est pas adoptée, nous voterons sur les communes dont nous ne souhaitons pas qu'elles fassent partie du périmètre puis sur les communes que nous souhaitons rajouter au périmètre provisoire. Est-ce que cette manière de procéder vous convient ?

Je vous accorde encore quelques minutes pour vous concerter.

Mme Martine Vorlet, Présidente. La première question qui vous est soumise est la suivante :

- Acceptez-vous que le Conseil général de Villars-sur-Glâne ne se détermine pas sur le périmètre provisoire proposé par le Canton et laisse libre choix aux communes concernées de se prononcer, étant donné qu'il s'agit principalement d'un processus participatif ?

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de le manifester par main levée.

A cette dernière question, vous avez répondu par 40 oui, 2 non et 2 abstentions.

Mme Martine Vorlet, Je prends bonne note des décisions du Conseil général. Il sera donc répondu à la DIAF dans le délai imparti pour cette consultation. Passons maintenant au dernier point de l'ordre du jour.

12. Divers

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la presse il y a quelques semaines, la Ville de Fribourg subira ces prochains mois d'importants travaux, notamment à la route de Villars et à celle de la Glâne. Ces travaux vont fortement perturber tant les transports publics que privés.

Je demande au Conseil communal de mentionner les informations à ce sujet dans le bulletin communal, mais également sur le site internet. Je ne connais pas tous les détails, mais l'accès au centre-ville va être quasi impossible pendant plusieurs semaines pour les personnes venant depuis Avry-sur-Matran ou depuis Posieux. Cela peut également impliquer une surcharge de trafic sur toutes les petites routes 30 km/h dont nous bénéficions avec des risques d'accident.

Lié à cela, nous pourrions également envisager de dévier certains bus de la ligne n°2 aux heures de pointe vers la ligne n°5 qui elle, possède ses propres sites qui ne seront pas touchés par ces travaux.

Mon autre demande, également en relation avec les bus mais indépendante de ce que je viens d'évoquer, concerne les horaires de certaines lignes TPF desservant Villars-sur-Glâne. Les lignes n° 5 et n° 2 sont extrêmement mal coordonnées avec les trains, dont notamment ceux provenant de Lausanne. Il y a une coordination, certes, plus ou moins acceptable qui existe avec Berne. Mais si vous arrivez de Lausanne, votre bus est en train de partir lorsque le train arrive.

Il ne s'agit pas de tout avoir à la minute près, mais lorsque nous avons des délais d'attentes entre 10 et 15 minutes après l'arrivée du train, cela ne favorise pas l'utilisation de ce transport.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. M. Dietrich m'a précédé. Est-ce que la Commune de Villars-sur-Glâne a été mise au courant par la Ville de Fribourg des travaux importants qui seront faits à Beauregard et y a-t-il une coordination entre les deux ?

Mon deuxième divers. Lors de plusieurs séances du Conseil général, il a été suggéré de mettre un éclairage sur le chemin qui mène au centre sportif du Platy par rapport à la Résidence de

l'Arc du Couchant. Ce chemin descendant vers le Platy est dangereux l'hiver car il est au milieu de deux champs. Pour vous expliquer, M. Marmier, lorsqu'il neige, il est très difficile d'accès, il est scabreux, voire même inexistant. Dès lors, je demande au dicastère de M. Marmier d'analyser une solution en y mettant, éventuellement, un petit éclairage type lampes solaires, etc. L'été ce chemin est correct mais l'hiver, il est dangereux. C'est un chemin qui est tout de même emprunté par tous les enfants qui se rendent au centre sportif y compris par les adultes.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En préambule le groupe Verts-PCS tient à remercier le Bureau pour la qualité de son travail, amené qu'il est à devoir parfois décider face à des demandes inhabituelles. Dans ce contexte, notre intervention se veut constructive et orientée vers la recherche de solutions concrètes.

Comme vous le savez, nous avons demandé au Bureau de pouvoir mettre à l'ordre du jour une requête concernant justement le périmètre de fusion, mais par un heureux concours de circonstances, il aura fallu la demande d'une Conseillère d'Etat pour que le même objet soit traité ce soir. Donc tout est bien qui finit bien !

Toutefois, nous aimerions tout de même poser une question qui peut être utile pour l'avenir.

Dans notre règlement du Conseil général y a-t-il quelques lacunes ? Par exemple, nous ne pouvons pas répondre à la question :

- à quelles conditions un, ou plusieurs membres du Conseil général peuvent faire porter un point à l'ordre du jour d'un Conseil général ?

Et l'autre question, liée :

- quelle est la marge de manœuvre du Bureau à ce sujet ?

A travers ce petit évènement, qui a été résolu à satisfaction, nous soumettons ces deux questions. Peut-être qu'il faudrait toiler le règlement du Conseil général !

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? M. Marmier souhaitez-vous répondre ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Par rapport aux travaux en Ville de Fribourg, je retiens votre remarque afin de mettre des informations à ce sujet sur le site de la Commune ainsi que dans le bulletin communal. Je ne peux pas vous répondre à la question de savoir si nous avons été informés, mais je pense que les services techniques en ont discuté. Par contre, ce sujet n'a pas été discuté au niveau des Conseils communaux.

Au sujet des horaires des TPF, c'est l'Agglomération qui est responsable et il lui a été demandé d'optimiser déjà un certain nombre de choses. Il faut savoir que le sujet est assez complexe, surtout avec une cadence au quart d'heure et de réussir à coordonner les bus avec l'arrivée de tous les trains. Dans la définition des horaires, il ne faut pas avoir trop de bus qui se suivent au même moment sur les tronçons communs à l'intérieur de la Ville de Fribourg.

Ce qui permettrait de régler ce problème c'est de passer à la cadence de 7 minutes et demie. La ligne n°5 a une cadence de quinze minutes, il est difficile de satisfaire tout le monde.

Je prends note pour l'éclairage et le déneigement du chemin vers le Couchant. Je regarderai ce qu'il y a lieu de faire pour ce secteur, notamment pour l'éclairage.

J'aimerais aussi répondre à la question qui a été posée lors de la dernière séance du Conseil général concernant les travaux de l'arrêt du bus du Coulat.

Je n'ai pas la date exacte, mais les travaux vont bientôt débuter. La question du marquage est également prévue afin d'éviter le franchissement de la ligne blanche car il est vrai qu'un certain nombre d'automobilistes doublent les bus parfois de manière un peu cavalière.

Au sujet des bus stationnés aux Dailles. Cette situation existe depuis un certain temps déjà, à certaines heures, avec le bus renfort, nous avons deux bus à l'arrêt. Nous allons rencontrer les TPF et voir ce qu'il est possible de faire afin d'éviter que la situation soit dangereuse ou que la visibilité soit mauvaise.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Dietrich, êtes-vous satisfait des réponses du Conseil communal ?

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Oui. J'ajouterai que les TPF, avec l'arrivée de leur nouveau Directeur, il y a quelques années, ont largement évolué. La devise de M. Ducrot est de faire en sorte que les lignes de bus aillent vers les lignes de train, ce qui est une excellente idée. Encore faut-il que cela se fasse ! Pour revenir à la ligne n°5, les horaires de celle-ci sont

extrêmement chaotiques, il y a un horaire au quart d'heure, certes, mais le minutage horaire n'est pas toujours pareil. La solution serait d'avoir, au moment où les trains arrivent, pourvoyeurs de nombreux voyageurs, des bus quitte à quitter la cadence horaires au quart d'heure.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Fässler, êtes-vous satisfaite des réponses du Conseil communal ?

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Oui

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous remercie pour vos remarques M. Moret. Le Bureau en prend bonne note. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi de vous donner une petite information concernant les piscines. Nous sommes passés de zéro à quatre piscines, si je puis dire, dont trois se situent sur un axe allant de Cottens à Fribourg. Je ne vais pas parler de ces piscines car le Préfet a prévu, lors de la Conférence Régionale qui se déroulera le 22 mars 2017, d'informer toutes les communes et je ne veux pas lui enlever la primeur de cette information !

En revanche, je vais vous informer de la situation concernant les travaux de la piscine de Villars-sur-Glâne. Actuellement, elle fait l'objet d'intenses tractations, d'une part, pour obtenir la subvention du Canton, dont les exigences sont toujours plus grandes qui ne serait pas très enthousiaste à délier sa bourse et, d'autre part, finaliser les fonds privés. Une fois ces procédures terminées, il a été prévu que l'Association rencontre une délégation du Conseil communal afin de finaliser les éléments que nous exigeons pour la construction de cette piscine.

Avant même de soumettre au Conseil général un message pour obtenir un droit de superficie, il faut être au clair avec toutes ces questions. Pour ne prendre qu'un exemple, qu'en sera-t-il du bâtiment de la piscine, une fois que le droit de superficie arrivera à son terme ? C'est une question à laquelle il faut répondre avant de soumettre un message.

Le projet avance avec encore quelques écueils auxquels il faut remédier. L'Association fait l'impossible pour que ce projet avance assez rapidement.

Une fois que le Conseil communal aura examiné toutes les questions qui restent à examiner, j'ai bonne espoir de pouvoir sous présenter le message concernant le droit de superficie dans le courant de l'automne.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Les divers étant terminés, nous arrivons au terme de cette séance. Je vous remercie pour la tenue des débats. Je prie les personnes qui ont des interventions écrites, de les transmettre au secrétariat, à Mme Vonlanthen, ce qui va beaucoup plus vite pour la transcription du procès-verbal et qui est une réelle aide.

Je vous invite à partager la verrée prévue au terme de notre rencontre pour prolonger les débats de manière informelle.

Nous nous retrouvons le 1^{er} juin pour notre prochain Conseil général. Et d'ici là, encore merci pour votre participation et votre attention. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures 42.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

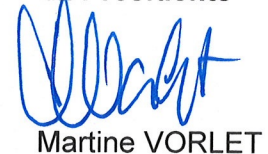
Le secrétaire



Emmanuel ROULIN



La Présidente



Martine VORLET



Loi sur l'encouragement aux fusions de communes

Grand Fribourg

Conseil général du 9 mars 2017





GRAND FRIBOURG

➔ SE COMPOSE DE LA VILLE DE FRIBOURG,

ET

- DES COMMUNES ETROITEMENT LIEES ENTRE ELLES (POINTS DE VUE URBANISTIQUE, ECONOMIQUE OU CULTUREL)
- QUI COMPTENT ENSEMBLE AU MOINS 50'000 HABITANTS





PROCEDURE

REQUETE DE FUSION EMANANT

- ➔ DU CONSEIL COMMUNAL, OU
- ➔ DU LEGISLATIF COMMUNAL, OU
- ➔ DU 1/10 DES CITOYENS ACTIFS (VSG : 8'300, DONC 830)

D'AU MOINS 2 COMMUNES, DONT LA VILLE DE FRIBOURG AVEC UNE COMMUNE LIMITROPHE

ACTUELLEMENT LE PROCESSUS EST DÉJÀ LANCE





PROCEDURE

REQUETE DE FUSION DEPOSEE PAR LES COMMUNES DE

FRIBOURG	38'489 HABITANTS	(SOURCE : ETAT DE FRIBOURG, SCOM : POPULATION LEGALE EN 2015)
GIVISIEZ	3'125 HABITANTS	
CORMINBOEUF	2'332 HABITANTS	
MARLY	8'083 HABITANTS	
TOTALISANT	52'029 HABITANTS	





CONSEIL D'ETAT

DETERMINE LE PERIMETRE PROVISOIRE

A CET EFFET, IL CONSULTE

TOUTES LES COMMUNES SUSCEPTIBLES D'ETRE INCLUES DANS
CE PERIMETRE

LES PREFETS CONCERNES





PLAN DE FUSION DU PREFET

COMMUNES CONCERNEES SELON PLAN DU PREFET DE LA SARINE
SECTEUR DIT «GRAND FRIBOURG» :

VILLE DE FRIBOURG	38'489 HABITANTS	
GIVISIEZ	3'125 HABITANTS	
GRANGES-PACCOT	3'358 HABITANTS	
MARLY	8'083 HABITANTS	
VILLARS-SUR-GLANE	12'142 HABITANTS	65'197 HAB.





ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

COMPOSEE DE

2 DELEGUES PAR 1000 HABITANTS

3 DELEGUES DE 1001 à 5000 HABITANTS

PLUS 1 DELEGUE SUPPLEMENTAIRE PAR TRANCHE DE **5'000**
HABITANTS (POUR VSG : 12'142 HABITANTS = 5 DELEGUES)

ELUS AU SCRUTIN POPULAIRE, SAUF

1 DELEGUE DESIGNE PAR LE CONSEIL COMMUNAL PARMIS SES
MEMBRES

PRESIDEE PAR LE PREFET





ATTRIBUTIONS

ELABORATION DU PROJET DE FUSION, INCLUANT EN PARTICULIER

- ➔ ASPECTS FINANCIERS
- ➔ NOM ET ARMOIRIES
- ➔ CLAUSES DEROGATIVES (NB SIEGES, CERCLES, ELECTIONS)
- ➔ OBLIGATIONS CONVENTIONNELLES (IMPOSEES A LA NOUVELLE COMMUNE)





REGLEMENTS SPECIAUX

L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE PEUT PREVOIR QUE LA NOUVELLE COMMUNE SE DOTERA DE REGLEMENTS PORTANT SUR

➔ SA DIVISION EN CERCLES ELECTORAUX

➔ SA DIVISION EN ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS





PERIMETRE PROVISOIRE

PEUT ETRE MODIFIE PAR UNE DECISION PRISE A LA MAJORITE

➔ DES 2/3 DES DELEGUES PRESENTS

OU SI

➔ UNE COMMUNE NON MEMBRE EN FAIT LA DEMANDE :

PAR SON CONSEIL COMMUNAL OU

PAR 1/10 DES CITOYENS ACTIFS

LE PROJET DE CONVENTION DOIT ETRE APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT





PERIMETRE PROVISOIRE

DEMANDE FAITE PAR UNE COMMUNE NON MEMBRE :

COMMUNES INTERESSEES :

AVRY 1'874 HABITANTS

MATRAN 1'539 HABITANTS

COMMUNES EVENTUELLEMENT INTERESSEES

BELFAUX 3'217 HABITANTS

COMMUNES COOPTÉES

PIERRAFORTCHA 139 HABITANTS





PERIMETRE PROVISOIRE SELON CANTON

LE CANTON A OUVERT LA CONSULTATION DES COMMUNES SUR LE PERIMETRE PROVISOIRE SUIVANT, JUSQU'AU 19 MAI 2017 :

COMMUNES PARTIES AU PLAN DE FUSION 2013 SELON PREFET

FRIBOURG, GIVISIEZ, GRANGES-PACCOT, MARLY,
PIERRAFORTSCHA, VILLARS-SUR-GLÂNE, SUBSIDIAIREMENT
CORMINBOEUF (+ CHESOPELLOZ, FUSIONNEES DEPUIS 2017)

COMMUNES MEMBRES DE L'AGGLO

LES PRECEDENTES (SAUF PIERRAFORTSCHA) + AVRY, BELFAUX,
MATRAN ET GUIN





SCRUTIN

LE PROJET APPROUVE EST SOUMIS AU VOTE DES CITOYENS ACTIFS DES COMMUNES SISES DANS LE PERIMETRE PROVISOIRE :

- LA DATE DU VOTE EST LA MEME DANS CHAQUE COMMUNE
- LE CONSEIL COMMUNAL ORGANISE AU MOINS UNE SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION
- LA CONVENTION DOIT ETRE APPROUVEE PAR CHACUNE DES COMMUNES DU PERIMETRE





RESULTAT DU SCRUTIN

LA FUSION N'EST VALABLEMENT ABOUTIE QUE SI ELLE EST ACCEPTEE PAR **CHACUNE DES COMMUNES** DU PERIMETRE PROVISOIRE, SINON

- UN SECOND PROJET PEUT ETRE ELABORE ET SOUMIS AU PEUPLE DANS LES 2 ANS (PROLONGEABLE DE 2 ANS AU PLUS) DES LE REJET DU 1^{ER} PROJET
- UN NOUVEAU PERIMETRE PEUT ETRE PROPOSE, AVEC L'ACCORD DU CONSEIL D'ETAT





ARBITRAGE DE L'ETAT

SI LE PROJET DE CONVENTION DE FUSION N'EST PAS SOUMIS AU CONSEIL D'ETAT DANS LES TROIS ANS QUI SUIVENT LA DETERMINATION DU PERIMETRE PROVISoire, FAUTE D'ENTENTE ENTRE LES PARTIES,

→ LE CONSEIL D'ETAT LUI-MEME ELABORE UN PROJET

→ POSSIBILITE DE PROLONGER LE DELAI DE 4 ANS AU MAXIMUM





SECOND PROJET

EN CAS D'ELABORATION D'UN SECOND PROJET, LE CONSEIL D'ETAT :

➡ ENTEND LES AUTORITES DES DISTRICTS ET COMMUNES CONCERNEES

➡ SOUMET CE PROJET AU SCRUTIN POPULAIRE

EN CAS D'ECHEC, LE PROCESSUS EST DEFINITIVEMENT ENTERRE





FIN DU PROCESSUS

- APRES LE SCRUTIN POPULAIRE, L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE EST DISSOUTE
- ELLE EST TOUTEFOIS MAINTENUE EN CAS D'ELABORATION D'UN SECOND PROJET ET DISSOUTE APRES LE DEUXIEME VOTE

